

C.R.I.C. N° 46 (2015-2016)

3e session de la 10e législature

PARLEMENT WALLON

SESSION 2015-2016

COMPTe RENDU

INTÉGRAL

Séance publique de commission*

Commission de l'économie et de l'innovation

Vendredi 20 novembre 2015

SOMMAIRE

<i>Ouverture de la séance</i>	1
<i>Organisation des travaux</i>	1
<i>Examen de l'arriéré</i>	1
<i>Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées</i>	1
<i>Auditions</i>	1
<i>Orientations budgétaires de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016</i>	1
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les villes wifi »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq.....	1
<i>Désignation d'un rapporteur</i>	1
<i>Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	2
<i>Échange de vues</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, Mme Simonet, M. Henry, Mmes Morreale, Schyns, MM. Sampaoli, Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	5
<i>Hommage à M. Geoffrey Dieudonné</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Morreale.....	18
<i>Orientations budgétaires de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016</i>	19
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les villes wifi »</i>	19
<i>Échange de vues (Suite)</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, Mme Simonet, MM. Henry, Sampaoli, Mme Schyns.....	19
<i>Confiance au président et au rapporteur</i>	19
<i>Organisation des travaux (Suite)</i>	19

<i>Projets et propositions</i>	20
<i>Proposition de résolution visant à soutenir le développement du secteur des drones en Wallonie, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Jeholet, Dodrimont, Evrard et Mme Dock (Doc. 258 (2014-2015) N° 1)</i>	20
<i>Interpellations et questions orales</i>	20
<i>Question orale de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mission économique du Canada »</i>	20
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les opportunités économiques en Iran »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	20
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les premiers effets de la Creative Valley »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	21
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suspension du marché public relatif au centre de protonthérapie »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	22
<i>Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet Aero+ »</i>	
Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	23
<i>Question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la composition des jurys relatifs aux appels à projets CWALity et First »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	24
<i>Question orale de Mme Baltus-Möres à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les connexions Internet en zone rurale »</i>	
Intervenants : M. le Président, Mme Baltus-Möres, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....	25
<i>Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le développement de l'open data au sein du SPW et l'implication du SPW dans le Plan pour le numérique en Wallonie »</i>	27

Interpellation de Mme Ryckmans à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la scission de la société Trace »

Intervenants : M. le Président, Mme Ryckmans, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....27

Interpellation de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le rapport sur les rémunérations des gestionnaires et administrateurs publics des organismes d'intérêt public relevant des compétences du ministre ».....29

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les smart work centers »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....29

Question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'hippodrome de Wallonie »

Intervenants : M. le Président, M. Crucke, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....30

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mission de consultance et de lobbying exercée dans le cadre du Forum mondial de la francophonie »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....31

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la Commission Centre pour le redéploiement économique du bassin louviérois »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....32

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les licenciements chez Eurovia à Carnières »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....33

Question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les nouvelles annonces de réductions de coûts chez ArcelorMittal »

Intervenants : M. le Président, Mme Simonet, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....34

Question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mise en place de la plateforme d'investissements Bolero »

Intervenants : M. le Président, M. Destrebecq, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique.....35

Question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le soutien de la Wallonie au développement des monnaies complémentaires »

Intervenants : M. le Président, M. Hazée, M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique..... 36

Question orale de Mme Schyns à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la filiale commune envisagée par Meusinvest et Ostbelgieninvest ».....38

Question orale de M. Gillot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la politique des prix dans le secteur de l'eau ».....39

Question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution économique du secteur pharmaceutique et des nouveaux métiers liés ».....39

Question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les licenciements chez Baxter »..... 39

Question orale de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les contacts avec les dirigeants du groupe ArcelorMittal »..... 39

Liste des intervenants..... 40

Abréviations courantes..... 41

COMMISSION DE L'ÉCONOMIE ET DE L'INNOVATION

Présidence de M. Dodrimont, Président

OUVERTURE DE LA SÉANCE

- La séance est ouverte à 14 heures 33 minutes.

M. le Président. - La séance est ouverte.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Examen de l'arriéré

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'examen de l'arriéré de notre commission. Quelqu'un souhaite-t-il prendre la parole sur celui-ci ?

La proposition de résolution visant à soutenir le développement du secteur des drones en Wallonie, prévue à l'ordre du jour de cette séance, sera reportée au mardi 15 décembre. Comme cela, s'il n'y a pas d'autre demande, la prochaine séance sera consacrée, outre les questions orales et interpellations, au budget.

Cela convient-il à tout le monde ? Pas de demande particulière pour l'organisation des travaux ?

Interpellations et questions orales transformées en questions écrites ou reportées

M. le Président. - Les questions orales de :

- M. Fourny, sur « les actions de l'AWEx à Taiwan » ;
- Mme Morreale, sur « le fonds mixte Wallimage/Bruxellimage » ;
- Mme Salvi, sur « le soutien au développement économique du secteur de la production TV » ;
- M. Destrebecq, sur « le pôle BioWin » ;
- M. Crucke, sur « l'introduction du casier judiciaire pour les entreprises » à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sont transformées en questions écrites.

AUDITIONS

ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION WALLONNE POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES VILLES WIFI »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'audition sur les orientations budgétaires de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2016, ainsi que la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les villes wifi ».

La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Président, je vous signale que, sauf erreur de ma part, la majorité n'est pas en nombre.

(Réactions dans l'assemblée)

Si je peux aller plus loin, vous verrez que cela se passera bien.

M. le Président. - Constructivement, Monsieur Destrebecq, comme toujours.

M. Destrebecq (MR). - Par compassion pour le ministre, qui a quelques heures de vol.

(Rires)

Je parle pour cette semaine, Monsieur le Ministre.

Nous ferons le quorum pour ne pas perdre de temps.

Désignation d'un rapporteur

M. le Président. - M. Sampaoli est désigné en qualité de rapporteur à l'unanimité des membres.

Exposé de M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Président, je remercie les membres de la commission d'avoir modifié leur agenda pour que cette commission puisse se tenir ce vendredi.

J'entre directement dans le vif du sujet.

Pour l'année budgétaire 2016, les crédits consacrés au secteur de l'économie et de l'ensemble de mes compétences s'élèveront à plus de 700 millions d'euros.

Complémentairement à ces crédits, des moyens importants provenant de la programmation 2014-2020 des fonds structurels seront également consacrés au redéploiement économique régional, au soutien à l'économie et à l'innovation.

Dans le cadre du budget et en exécution de la Déclaration de politique régionale, les politiques en matière de l'économie, de l'innovation, du numérique et du commerce extérieur se déclineront au travers de différents plans et programmations.

Ainsi, l'année 2016 constituera à la fois une période de mise en œuvre, d'accroissement et de renouveau des politiques menées en faveur de notre Région.

Ces politiques peuvent se regrouper en trois grandes thématiques : la politique industrielle, la transformation du tissu économique et le soutien à la croissance.

D'abord, la politique industrielle, la nouvelle stratégie dans le secteur de la recherche.

En 2015, le Gouvernement a adopté sa stratégie de spécialisation intelligente. Celle-ci mettra en œuvre une simplification profonde des modalités d'octroi des aides aux acteurs. L'option choisie se veut à la fois la plus simple possible – une seule source de financement pour les universités, par exemple – tout en permettant d'activer le panel le plus étendu d'outils de financement autorisés par la Commission européenne.

De plus, les acteurs de la recherche seront encouragés à mettre en œuvre des collaborations selon leurs capacités et leurs niveaux d'intervention. Ces collaborations entre acteurs de la recherche rejoignent ainsi la dynamique impulsée depuis le plan Marshall et plus particulièrement par les pôles de compétitivité.

Les pôles de compétitivité. En effet, depuis 2005, cette nouvelle politique a lancé une nouvelle dynamique partenariale dans les projets d'innovation en associant et renforçant les collaborations entre les entreprises et acteurs de la recherche.

Au-delà du soutien continu des projets structurants d'innovation, les axes de développement des pôles concerneront davantage la croissance des PME participant à des projets de recherche, la mise en œuvre industrielle des résultats des recherches financées et le développement international de celles-ci.

Dans les deux scénarios de développement, c'est la complémentarité des compétences qui permettra en effet de mettre en œuvre un levier significatif pour les entreprises dont l'ambition est évidemment de prospérer.

En 2016, des moyens importants continueront à être affectés aux pôles. Ainsi, uniquement pour la recherche, ces moyens s'élèveront à 315 millions d'euros.

Cette volonté réaffirmée de miser sur la politique industrielle va de pair avec une volonté d'accompagner et d'encourager la transformation du tissu économique. En parlant de celui-ci, pour ce faire, un ensemble de mesures convergentes doivent être prises, amplifiées et mises en œuvre le plus rapidement possible.

Ainsi, le plan Numérique sera déposé au Gouvernement fin de cette année. Celui-ci sera ouvert afin que chaque département puisse contribuer à sa mise en œuvre et intégrer d'éventuelles mesures supplémentaires ou complémentaires.

Les actions suivantes seront notamment réalisées :

- soutenir la relance de l'effort d'investissement par le biais d'incitants et de produits financiers adaptés ;
- accompagner les PME par des diagnostics de maturité numérique et une offre de conseils ;
- mettre en place des démonstrateurs d'usines du futur ;
- inscrire des programmes d'innovation numérique dans les feuilles de route des pôles.

Le développement du secteur sera soutenu activement, éventuellement au travers de fonds d'investissement spécialisés.

De plus, les actions suivantes seront mises en œuvre :

- financer des projets collectifs et d'entreprises s'inscrivant dans le plan Numérique sur le modèle du projet Big Data ;
- soutenir la création de start-up ;
- renforcer le soutien à la recherche dans le secteur numérique.

Concernant la partie du plan relevant de l'Enseignement, en concertation avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone, le Gouvernement mettra en œuvre une série de mesures.

Parmi celles-ci, il s'agira notamment de :

- doter les écoles d'une connexion à Internet et d'un réseau interne performant ;

- poursuivre les appels à projets pédagogiques et faciliter l'équipement des écoles en terminaux numériques collectifs ;
- proposer aux écoles et opérateurs de formation une plateforme *cloud* sécurisée pour héberger des ressources et systèmes ;
- renforcer le support technique.

En outre, dans le cadre de l'acquisition de compétences numériques par l'ensemble des Wallons, un nouveau programme de financement d'équipement et de connectivité des écoles sera lancé en 2016.

J'en arrive maintenant au programme Creative Wallonia.

Au sein de l'ensemble des actions que nous pouvons mener pour relancer l'économie, un élément est essentiel pour le renouveau de la Région : la créativité. C'est pourquoi la Déclaration de politique régionale retient l'économie créative et le programme Creative Wallonia comme éléments transversaux des pôles de compétitivité.

La créativité est également un des axes d'approfondissement de la stratégie de spécialisation intelligente. Creative Wallonia constitue un complément logique de l'AEI.

Pour l'année 2016, la volonté du programme est donc de poursuivre la logique créative inclusive développée depuis 2010. Mais il s'agit aussi de renforcer le redéploiement économique en soutenant les esprits et les pratiques créatifs. La Région pourra ainsi se positionner, plus encore, comme territoire économique majeur d'une nouvelle génération.

Comme vous le savez, Next a pour mission d'assurer le déploiement structuré, global et cohérent de l'économie circulaire sur le territoire de façon à développer des projets porteurs de valeur ajoutée.

La mise en œuvre des moyens dédiés par la nouvelle programmation FEDER et le plan Marshall 4.0 devrait permettre d'amplifier ce programme. Ce qui se concrétisera par un accompagnement spécialisé des aides directes aux entreprises qui s'engagent dans la transformation de leur modèle économique.

De plus, des projets structurants dans les filières porteuses identifiées seront également soutenus sur base du modèle Reverse Metallurgy.

Troisième élément, le soutien à la croissance.

Les mesures de sensibilisation à l'esprit d'entreprendre et de croissance du plan Marshall 4.0 seront concrétisées notamment au travers du nouveau plan PME 2015-2019 qui fera suite au SBA 2009-2014.

L'objectif de ce nouveau plan est de renforcer le potentiel de croissance des entreprises, de favoriser

l'émergence de nouveaux champions, en particulier les entreprises de taille moyenne exerçant un effet d'entraînement sur l'économie, au même titre que les grandes entreprises, et de simplifier les procédures administratives.

Dans le cadre du volet financement de ce plan, la politique qui sera concrétisée en 2016 est triple :

- un plan d'action concerté avec le secteur bancaire ;
- un renforcement des moyens d'action des outils financiers ;
- de nouvelles sources de financement des PME.

Tout d'abord, le plan d'action avec le secteur bancaire aura pour objectif d'identifier notamment les principaux obstacles apparaissant lors de demandes de crédits. Des solutions concrètes pourront ainsi être apportées afin de mobiliser au maximum le crédit bancaire. Ce plan sera réalisé début 2016 et sera assorti d'engagements concrets du secteur bancaire.

En ce qui concerne le renforcement des moyens d'action des outils financiers, les moyens dégagés dans le plan Marshall 4.0 et la programmation des fonds structurels seront la principale source de financement.

Vu l'évolution croissante des activités de la SOCAMUT, les moyens d'action de celle-ci seront donc augmentés grâce aux moyens de la nouvelle programmation FEDER et du plan Marshall.

Par ailleurs, le renforcement des fonds propres des PME passe par une amplification des moyens d'action des *invests*. Pour ce faire, plus de 200 millions d'euros en provenance des fonds FEDER et du plan Marshall 4.0 seront employés au cours de la législature. Le but étant de permettre la démultiplication des moyens d'action en faveur des *spin-off*, des *spin-out* et des start-up.

Une partie de ce montant sera libéré en 2016. Des moyens de la SOFINEC seront également renforcés en vue premièrement de soutenir financièrement l'internationalisation des PME par des mécanismes de prêts et de garanties et deuxièmement, augmenter les capacités d'exportation des PME par des mécanismes appropriés. Face aux difficultés que peuvent rencontrer les entreprises, il faut aussi pouvoir se tourner vers des solutions nouvelles comme le prêt « coup de pouce » qui sera lancé l'année prochaine.

Ce dispositif vise à mobiliser l'épargne privée du citoyen par un mécanisme de prêt fiscalement avantageux à destination de PME ayant moins de cinq ans d'existence. Le mécanisme sera mis en œuvre par la SOWALFIN en janvier 2016.

Enfin, le volet financement du plan PME passera aussi par une participation aux différents programmes de financement européen, que ce soient les transactions

dans le cadre du plan Juncker, mais également l'accord InnovFi, ainsi que l'accord COSME.

Concernant le développement des entreprises et la restructuration, la SOGEPa amplifiera en 2016 l'accompagnement de la gestion des entreprises dans une perspective de *turn around management* par le biais de Fonds de mutualisation.

Conformément à ce que prévoit la DPR et en cohérence avec le nouveau plan PME dans une logique de simplification administrative, une procédure accélérée de soutien au bénéfice des PME en retournement pourra être mise en place dès l'année prochaine.

Je sais les difficultés que peuvent rencontrer les commerçants aujourd'hui, voilà pourquoi le plan Commerce aura pour objectif de favoriser l'entrepreneuriat, la croissance et l'innovation des commerces. Il devra s'appuyer sur des dispositifs de soutien et de développement déjà en place et veillera à mettre en œuvre des actions nouvelles en vue de dynamiser et de développer l'ensemble des commerces de la Région. Parmi les priorités, le programme devra notamment contenir les objectifs suivants : la création de commerces, leur croissance, leur transmission, la prévention des difficultés, voire des faillites, en lien avec le Centre d'entreprises en difficultés, la dynamisation des centres-ville et la lutte contre la vacuité commerciale, le développement de politiques numériques pour les commerçants. Ces objectifs seront réalisés sur base des mesures déjà existantes, mais aussi par le développement de nouvelles actions et mesures innovantes.

Afin d'offrir des portefeuilles d'aides en phase avec les besoins des entreprises, une réforme des aides dites « petites aides » aux entreprises sera également mise en œuvre. Il est impératif en effet que les aides soient à la fois lisibles, activables de manière souple, avec des conditions d'octroi harmonisées. De plus, il s'agit de mettre en place un guichet virtuel unique, celui-ci deviendra le point d'entrée pour toutes les demandes d'aide.

La réforme des aides à l'investissement, initiée en 2015, cette réforme pour les PME portera ses effets pleins en 2016. Elle poursuivra les objectifs suivants : renforcer les liens et la valorisation des emplois créés par les entreprises, organiser une affectation des moyens vers les entreprises les plus susceptibles de créer un effet d'entraînement de l'économie, c'est-à-dire les orienter vers les secteurs les plus porteurs, améliorer les taux d'aide moyens pour les petites et moyennes entreprises, simplifier la grille d'octroi des aides et lier les critères des indicateurs mesurables et non qualitatifs.

Aide à l'utilisation durable de l'énergie et protection de l'environnement. Aujourd'hui, l'économie ne peut plus se concevoir sans son interaction avec le monde et

les questions environnementales. Dans cette perspective, les aides à l'utilisation durable de l'énergie et à la protection de l'environnement seront revues pour répondre à deux nouveaux types de projets. D'une part, des entreprises seront aidées par les incitatifs spécifiques qui en cela se distingueront clairement des aides classiques à la production de l'énergie. Les entreprises visées sont celles qui investiront dans une démarche d'autoproduction et d'autoconsommation, voire de participation à des projets de micro *grids* ou qui amélioreront l'efficacité énergétique des outils de production existants. D'autre part, des incitatifs spécifiques pour le secteur du transport seront mis en place dans le cadre de mesures d'accompagnement à la mise en place du péage kilométrique. Ces incitatifs seront d'application dès lors que les entreprises investiront dans les systèmes de propulsion propre ou d'amélioration de l'efficacité énergétique de leur parc de véhicules.

Cette brève présentation des actions à mettre en œuvre en 2016 ne serait pas complète sans évoquer l'Agence wallonne à l'Exportation. En effet, début 2016, l'AWEx mettra en œuvre une importante réforme de ses incitatifs financiers en faveur de nos entreprises. Cette réforme implique une simplification des dispositifs des aides financières et doit permettre d'atteindre cinq objectifs au moins : offrir aux exportateurs des services clairs et adaptés à leurs besoins actuels, proposer aux entreprises une gestion de leurs incitatifs au sein de cinq enveloppes leur permettant ainsi de composer leur bouquet d'aides, favoriser activement la croissance des start-ups et l'émergence de nouveaux champions à l'export, faciliter la gestion des budgets exports des entreprises par application élargie du principe de forfait au bureau de représentation hors Union européenne, réduire les délais de versement des interventions financières par l'application du principe de confiance.

En outre, le réseau international de l'AWEx fera l'objet d'une adaptation selon une analyse de positionnement géographique du réseau. Il s'agira notamment de fermer des postes de moindre importance et d'ouvrir de nouveaux postes plus nécessaires à notre économie. Le projet sera soumis au Gouvernement durant l'année 2016.

Au sujet de l'évaluation, l'actuel contrat de gestion de l'AWEx en vigueur depuis le 1er juillet 2011 pour une période de cinq années se terminera à la mi-2016. Le rapport interne sur la réalisation du contrat de gestion sera communiqué par l'AWEx en janvier. Après concertation avec l'Agence, je présenterai au premier semestre 2016 un projet de nouveau contrat de gestion qui prendra effet au 1er juillet 2016 pour une période quatre années.

Pour terminer, je voudrais aborder l'économie sociale, qui n'est pas la moindre et qui ne sera évidemment pas délaissée l'année prochaine. En effet, suite à la sixième réforme de l'État, un budget

supplémentaire de 7 millions d'euros a été affecté au développement de l'économie sociale. Dès 2016, ce budget permettra essentiellement de financer le développement et la promotion des entreprises d'économie sociale et en particulier les coopératives. Il s'agira aussi de soutenir les nouvelles formes d'entrepreneuriat avec des projets croisant la dynamique collaborative, coopérative et la créativité.

Ensuite, afin d'assouplir la gestion administrative du dispositif mis en place pour le subventionnement des entreprises d'insertion et tenir compte des dernières modifications à intervenir au sein du règlement général d'exemption par catégorie, un nouveau décret sera proposé au Parlement au début 2016.

Enfin, les agences-conseils seront intégrées dans le réseau de l'AEI visant à intégrer les filières d'accompagnement des entreprises quelle que soit leur forme.

Voici, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les députés, ce que je pouvais indiquer comme étant les mesures essentielles de politique générale pour mon département.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre, pour cet exposé.

Échange de vues

M. le Président. - Chers collègues, souhaitez-vous développer une intervention générale sur l'exposé qui vient d'être présenté ou y vient-on thématique par thématique ? Ce sera général pour tout le monde.

Monsieur Destrebecq, j'attire votre attention sur le fait qu'une question a été jointe au débat. Si vous souhaitez la développer durant votre intervention, il vous en est loisible.

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, chers collègues, nous voici face à un exercice tout à fait particulier : celui de l'exposé de la note de politique générale. S'agissant d'une première, Monsieur le Ministre, je conçois que l'épreuve peut paraître périlleuse. C'est pourquoi vous verrez devant vous aujourd'hui – comme très souvent d'ailleurs – un parlementaire qui ne sera pas sévère sur la forme. Sur le fond, on va en parler de suite. J'étais un peu surpris de vous entendre nous lire la note que nous avons reçue précédemment. Connaissant votre expérience, j'étais persuadé et convaincu que nous allions avoir des exemples un peu plus concrets et des éléments plus pragmatiques.

C'est vrai que c'est une première et c'est une première intervention, je voudrais le souligner. Je m'adresse aussi en même temps à M. le Président pour que l'on puisse peut-être le souligner en Conférence des présidents. Le *momentum* est probablement très mal choisi puisque nous nous trouvons à deux semaines des discussions portant sur le budget 2016.

Ceci étant, Monsieur le Ministre, le débat de ce jour nous permettra d'avoir une idée plus précise sur la politique que vous entendez mener sur le court, le moyen et le long terme. Tandis que le débat budgétaire confirmera ou infirmera si vos intentions sont en concordance avec les moyens que vous attribuez aux différentes politiques menées ou en tout cas que le Gouvernement octroiera aux politiques que vous souhaitez mener.

Que dire de votre note et de votre exposé de cet après-midi, si ce n'est que vous apparaissez plus que jamais comme le Gainsbourg de la politique wallonne ? J'adore votre sourire. Je vous rassure tout de suite, je ne parle pas de la forme. C'est vrai que le style sur la forme est légèrement différent.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Oui, tout à fait.

Je me limiterai, si vous me le permettez Monsieur le Président, Monsieur le Ministre, chers collègues, à cataloguer M. le Ministre d'une sorte de « planificateur des Lilas », car avec vous, ce sont « des petits plans, des petits plans, toujours des petits plans ».

On parle du plan Marshall 4.0, de plan PME wallon, de plan Numérique, de plan Commerce, de Next, de Creative Wallonia – j'en passe et des meilleures.

Le moins que l'on puisse dire est que vous foisonnez d'idées, mais la question fondamentale qui se pose maintenant est qu'à trop se disperser, ne pensez-vous pas que vous pourriez perdre de vue l'intérêt et l'objectif d'un de ces plans ?

Un plan doit servir à mobiliser un maximum de moyens au service de mesures destinées à poursuivre un objectif précis. Si chaque portefeuille ministériel doit se subdiviser en plus de six plans distincts, Monsieur le Ministre, peut-on encore parler d'une concentration de moyens ?

De même, je trouve la répartition des missions entre les OIP assez particulière. Le paysage de ces dernières est déjà particulièrement enfoui. Ses attributions de nouvelles missions viennent encore complexifier la lisibilité des instruments économiques wallons.

Monsieur le Ministre, pourquoi loger la cellule stratégique au sein de la SOGEPA ? Cette cellule doit, je suppose, et vous allez probablement me le confirmer, analyser l'évolution des marchés et des indicateurs

économiques, identifier les nouveaux marchés porteurs et bien d'autres missions encore.

En quoi sa place se situe-t-elle au sein de la SOGEPA qui est censée s'occuper des entreprises en difficulté ? En tout cas, c'est ce que j'en ai compris.

Autre exemple, tous les plans se targuent de mettre l'innovation au cœur de sa politique. Mais qui va centraliser toutes les initiatives en la matière ? Creative Wallonia, l'AEI, le plan Numérique, Digital Wallonia, le programme Next, les *invests* ?

Vous mentionnez dans votre note toute l'importance de la simplification administrative et très sincèrement, vous avez raison. Peut-être faudrait-il alors commencer par simplifier toute cette architecture complexe à laquelle plus personne ne comprend plus rien. Il suffit d'avoir des contacts avec le monde de l'entreprise pour voir le nombre de questions, le nombre de problématiques qui reviennent sur le sujet.

Enfin, avant de céder la parole à mes collègues, je souhaiterais revenir sur deux points plus précis : la SOGEPA et ce fameux prêt « coup de pouce ».

Concernant la SOGEPA, je vous avoue que votre note de politique générale m'a fait bondir, tout particulièrement le passage où vous indiquez, je cite : « La SOGEPA veille de plus en plus à accompagner la gestion des entreprises participées. Cette politique sera amplifiée en 2016 ».

Monsieur le Ministre, de deux choses l'une ; soit vous partez du principe que jusqu'en 2015, le simple fait d'affirmer que la SOGEPA accompagne les entreprises en difficulté constitue la politique menée en la matière - dans ce cas, je comprends totalement votre volonté de l'amplifier en 2016 et dans les années à venir - soit la SOGEPA accompagnait réellement les entreprises déjà avant 2016. Auquel cas, le fameux dossier des Laminoirs de Longtain, qui est loin d'être terminé, constitue l'exception à la règle et l'attitude de la SOGEPA pose alors question. Peut-être enfin, cet après-midi, allez-vous nous éclairer sur le sujet ?

Autre élément précis, le prêt « coup de pouce » dont le nom apparaît pour la première fois. On avance. Après les auditions, voilà maintenant le prêt « coup de pouce ». On ne sait pas encore ce qu'il va y avoir dedans. On sait en tout cas comment il va s'appeler.

Je trouvais que le prêt WalWin sonnait mieux, mais bon, chacun sa forme, encore une fois.

(Réaction de M. le Ministre Marcourt)

Chiche ! J'en prends bonne note, Monsieur le Ministre.

Réservé sur le sujet au cours de la dernière décennie, vous avez changé votre fusil d'épaule. En tout cas, vous

faites preuve d'une ouverture remarquable. J'en suis enchanté, je ne peux que vous en féliciter. Croyez bien que dans les semaines, en tout cas très rapidement, des rencontres constructives pourront avoir lieu. Le monde des entreprises, le monde économique pourra enfin obtenir ce qu'il réclame.

De par votre sourire, je n'ai même plus envie de vous poser la question parce que je suis persuadé que la réponse sera affirmative. Vous nous avez parlé d'une initiative parlementaire à ce sujet. Peut-on imaginer que l'on puisse la retrouver puisque vous parlez d'un consensus de l'ensemble des collègues ? J'estime que votre réaction va dans le bon sens.

Quelques questions quand même. Quelles sont les modalités retenues ? C'est peut-être un peu tôt d'en parler ? C'est à vous à me le dire. Est-il exact que la construction ou en tout cas une partie du secteur de la construction serait exclue ? Quand, d'après vous, le texte arrivera au Parlement ? Vous nous signalez qu'il entrera en vigueur début 2016. On a eu l'occasion d'en parler depuis quelques mois maintenant. Il y a une communication forte qui devra accompagner le dépôt et la mise en route de ce texte.

Monsieur le Ministre, en conclusion, même si je le répète, il s'agissait d'une première et sur la forme, l'indulgence est de mise. Mon groupe est assez déçu de la note qui certes, a le mérite d'annoncer certains chantiers pour 2016, mais se contente en grande partie d'un descriptif des annonces - on est entre nous, vous pouvez le dire - qui ont déjà été faites. Rien de bien neuf aujourd'hui.

Les indicateurs économiques publiés récemment ne sont pas bons pour la Wallonie : sa croissance, 1 %, est inférieure à celle de la moyenne belge et de la zone euro. Quant à ses exportations, elle ne se porte pas bien puisqu'elle enregistre des reculs importants. Sauf erreur de ma part de lecture, je pense à un chiffre qui approche 8 % par rapport au mois d'août 2014 ; -19,4 % par rapport au mois de juillet de la même année.

Ma question est très simple. Au-delà du descriptif que vous venez de nous donner, comment comptez-vous réagir concrètement pour contrer ces tendances qui sont inquiétantes ?

Voilà, Monsieur le Ministre, les quelques mots que je souhaitais vous donner cet après-midi en réaction à votre note et à votre exposé. Je suppose que mes collègues auront probablement des questions qui viendront par la suite.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, je vous remercie pour votre exposé qui a retenu notre attention. C'est vrai que c'est une première. Il est plutôt intéressant d'avoir l'exposé avant le budget. Le contraire le serait beaucoup moins. Il est vrai que, dans la mesure

où c'est une première, on ne manquera pas, chacun dans les commissions respectives, d'évaluer si c'est au moment du budget, si c'est 15 jours avant le budget qu'il faut le faire, si cela nécessite une intervention, si l'on a l'impression que l'on fait deux fois le même exercice avec le budget, ce sera évidemment à apprécier, mais j'apprécie et notre groupe apprécie d'avoir cette vision dans la mesure où l'on n'interroge pas un ministre sur ses intentions, c'est encore mieux quand le ministre vient nous donner ses intentions.

L'exercice est justement intéressant, mais on ne manquera, pas dans la collégialité, de pouvoir l'évaluer.

Dès le début de la note, vous soulignez des moyens nouveaux pour le plan Numérique. On a beaucoup parlé du plan Numérique et vous allez venir prochainement, on s'en félicite, ainsi que des moyens nouveaux pour le *prototyping*, 10 millions d'euros. Si vous pouviez nous en dire un tout petit peu plus sur ce que vous envisagez de faire, si c'est possible avec ces moyens parce que c'est une thématique qui me semble intéressante, j'en serais ravie.

La note de politique générale rappelle les grands axes, les outils importants mis en œuvre pour soutenir le redéploiement économique en Région wallonne, le plan Marshall, ses cinq axes, bien entendu, les fonds structurels qui sont des outils que nous utilisons depuis longtemps et qui sont importants pour notre redéploiement.

C'est vrai que l'axe sur la note n'a pas tellement mis en évidence le rôle des fonds européens bien qu'ils soient importants, mais il y a tellement à dire. Je suppose que notamment le plan PME en est fortement bénéficiaire. Si vous avez un commentaire à nous faire ?

Précisément, vous abordez le plan PME wallon, Digital Wallonia, Creative Wallonia, Next avec l'économie circulaire, le plan Commerce qui est évidemment un défi important. Favoriser la croissance de nos commerces, maintenir les commerces, dynamiser les centres-villes, ce sont des questions qui viennent régulièrement à l'agenda des grandes villes comme des plus petits centres et donc c'est important.

Vous évoquez aussi nos différents outils à disposition – je ne vais pas les réciter tous, ils sont repris dans la note – pour mener nos politiques avec un accent sur deux d'entre eux, dont les contrats de gestion viennent à échéance : c'est l'AWEx et l'AEI. J'ai noté aussi que concernant l'AEI, il y a un centre de référence pour les circuits courts. Je l'ignorais. Je l'apprends donc par votre note et si vous avez un commentaire à faire sur ce centre qui existe déjà depuis un certain temps, je savais bien que les circuits courts vous tenaient à cœur. Je ne l'ignorais pas, mais je l'ai découvert au travers de la note que c'était logé au sein de l'AEI. AEI, précisément, qui aura un nouveau contrat de gestion, qui voit son rôle s'amplifier. La discussion autour de

contrats de gestion sera importante vu l'importance que l'AEI prend dans le paysage d'accompagnement et de l'appui aux entreprises en matière d'innovation et de créativité.

Un accent fort sur les PME, on ne peut que vous en féliciter. Il est important de soutenir notre tissu de PME et vous l'avez dit aussi, l'économie sociale avec des nouveaux projets. Un budget en augmentation ; 7 millions d'euros qui viennent de la sixième réforme de l'État et que vous allez utiliser notamment avec des nouvelles formes d'entreprises et cela m'intéresse.

Je pense que vous avez tout à fait raison d'envisager d'autres façons de dynamiser l'économie, de créer de l'emploi que les façons traditionnelles que les économies occidentales ont toujours utilisées. Maintenant, il faut envisager d'autres moyens et là, il y a certainement des actions à mener. Je me félicite que vous les envisagiez déjà.

Peut-être quelques questions, les centres de recherche, avec les difficultés que certains d'entre eux ont depuis des années. Quand j'étais ministre de la Recherche, déjà c'était un souci de les pérenniser, de les rendre plus performants, de les mettre plus au service de nos entreprises, ils ne peuvent pas être dépendants des aides. Quel est le rôle ? Je sais que vous souhaitez encourager, c'est dans la note, les collaborations entre les différents acteurs. Comment évoluer et faire évoluer nos centres de recherches ? Certains sont excellents, mais il faut qu'ils soient encore plus en excellence.

Petite question – il faut bien que je vous titille un peu – quant au lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles. Vous en avez parlé en matière d'école, de numérique, on a mené le plan Numérique avec les écoles quand j'avais l'Enseignement et je suis heureuse de voir que les projets d'équipements, de plateforme sécurisée sont toujours là. N'y a-t-il que cela ou y a-t-il, notamment en matière de recherche, d'autres choses ?

Je tiens à vous remercier, Monsieur le Ministre. Nous ne pouvons que vous soutenir dans votre volonté d'investir dans la recherche, de simplifier, de booster le numérique, de soutenir les PME, le commerce, l'économie circulaire avec une attention particulière pour tous les outils qui permettent de mener des politiques, des moyens pour les *invests*. Donc le menu est chargé, Monsieur le Ministre. C'est vrai qu'il y a beaucoup de plans, mais les compétences et les matières sont nombreuses et donc les moyens et les projets sont à mesure des défis.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Merci, Monsieur le Ministre, pour votre présentation. Effectivement, je peux comprendre la remarque de M. Destrebecq ; il y a beaucoup de plans qui concernent les entreprises qui sont regroupées selon différents objectifs. En soi, ce

n'est pas vraiment un souci, c'est plutôt bien qu'il y ait des plans. Ce qui n'est pas forcément évident, c'est de bien identifier les catégories d'entreprises visées par telle ou telle mesure ou par différentes mesures qui se retrouvent dans différents plans. Quel est l'impact de l'investissement qui peut être fait dans telle ou telle mesure, le résultat de telle ou telle mesure particulière qui est mise en œuvre ?

On va forcément avoir une partie du débat aujourd'hui, une partie du débat au moment du budget puisque les deux débats se recoupent et c'est très bien que l'on ait une discussion sur les orientations en amont.

Peut-être d'abord commencer par la catégorie grande entreprise, PME. Vous parlez beaucoup plus que précédemment des petites entreprises et c'est une très bonne chose.

En même temps, il y a quand même des investissements importants prévus, surtout vers les grandes entreprises. En tout cas, en ce qui concerne le plan Marshall parce que si l'on voit la ligne budgétaire concernant l'aide à l'innovation et la croissance des entreprises, 770 millions d'euros, cela reste quand même très fortement orienté vers les grandes entreprises. Il y a le Small Business Act qui concerne les petites entreprises et vous annoncez notamment la réforme des incitants en faveur des entreprises pour l'investissement dans les PME.

A-t-on une idée un peu plus précise en termes de montant, du nombre de petites entreprises qui sont déjà touchées par ces aides ? Dans quelle ampleur ? De quelle façon ces incitants vont-ils les toucher et en proportion des moyens mobilisés vis-à-vis de l'ensemble des entreprises ?

Vous annoncez un plan Commerce qui évoque différentes choses et je voulais venir notamment sur un point particulier parce qu'il n'est pas anodin, c'est la question des compensations aux commerçants lorsqu'il y a un chantier qui les concerne. On pense par exemple au chantier du tram à Liège qui sera là bientôt, mais il y a d'autres chantiers également puisque cette compétence était fédérale et qu'il y avait, via la loi de 2005, une indemnité compensatoire de perte de revenus, que cette compétence a été régionalisée avec la sixième réforme de l'État et que vous avez décidé de ne plus octroyer cette aide, mais de la recycler dans un plan plus global d'aide au commerce.

C'est vrai qu'il y avait des critiques sur le système fédéral, je ne le conteste pas, mais la question est de savoir ce qui sera accessible pour les commerces concernés, dans quel délai, de quelle façon. Si ce n'est plus selon le système qui était prévu par le Fédéral, quel sera le budget disponible et les mesures qui les toucheront concrètement, quand même à court terme pour ceux qui seront concernés par des chantiers puisque la compétence fédérale n'existe plus ?

Il y a évidemment l'économie circulaire qui reste un leitmotiv très important auquel vous faites très souvent référence. Je m'en réjouis parce que si l'on simplifie très fortement, c'est-à-dire chercher à ce que les flux d'énergie et de matières soient minimisés dans le secteur économique, dans l'organisation d'entreprises, c'est une très bonne chose et c'est porteur de nouveaux développements économiques, de nouveaux créneaux, de plus de valeur ajoutée. C'est un objectif très important.

Pour l'instant, je n'aperçois pas encore de volonté transversale de ce point de vue du Gouvernement. Vous avez pris certaines initiatives, il y a certains budgets qui existent, que vous évoquez d'ailleurs dans votre note, vous citez régulièrement différents soutiens à des entreprises particulières ou des activités particulières comme Reverse Metallurgy, mais je ne vois pas comment, structurellement, le Gouvernement envisage d'organiser l'économie ou de transformer progressivement l'économie wallonne existante et à venir en une économie circulaire. C'est-à-dire en impliquant une grande partie des compétences, au-delà de la seule compétence de l'économie puisque, si l'on veut faire en sorte de minimiser ces flux, cela va concerner le ministre de l'Énergie, cela va certainement concerner le ministre des zonings et la localisation des entreprises. Bref, il y a plusieurs compétences qui sont au cœur de cette dynamique de circularité de l'économie si l'on veut aller jusqu'au bout de la logique.

Je voulais savoir si vous avez cet objectif d'avoir une approche plus structurante au-delà de la seule compétence économie, du développement de l'économie circulaire ou si cela va rester à ce stade, en tout cas, se focaliser surtout sur certaines initiatives particulières d'entreprises qui sont, bien sûr, tout à fait louables, mais qui ne sont pas encore forcément très structurantes à l'échelle de l'économie régionale. Surtout que, par exemple en ce qui concerne les zonings, si je ne me trompe, le budget est réduit dans le nouveau plan Marshall par rapport au précédent. Si l'on veut prendre en la matière, en matière d'écozonings, et cetera, il y a moins de marge de ce point de vue.

Vous avez aussi le plan Numérique, ce qui est une bonne chose parce qu'il est grand temps que l'on avance fortement dans cette direction. Je crois d'ailleurs que l'on peut constater les uns et les autres qu'il y a une certaine accélération dans ses développements et dans l'effet d'entraînement que certains développements ont les uns sur les autres et le fait qu'effectivement le développement numérique a de plus en plus de place dans le développement économique et dans les nouvelles entreprises.

Je suis par contre plus surpris de ne pas voir grand-chose, voire pas du tout, de place pour le pour la construction informatique de type logiciel libre parce que je pense que c'est plus important que l'on ne le croit. Cela permettrait, si l'on y mettait un focus important et

si l'on voulait en faire un fer de lance dans l'économie wallonne, d'envisager un certain nombre de développements de manière différente, y compris par rapport à la communauté des créateurs, à la mise en réseau d'un certain nombre d'initiatives et d'accès à certains développements informatiques. Cela permettrait aussi surtout d'éviter ce qui peut être un risque dans le soutien financier par les pouvoirs publics à certaines initiatives de type numérique, à ce qu'il y ait trop d'argent public ou d'argent wallon qui, pour finir, parvienne essentiellement à des entreprises localisées en dehors de Wallonie justement détentrices de différents brevets et logiciels.

Enfin, pour terminer dans le secteur de la recherche, j'aurais voulu voir s'il était possible d'avoir une vision claire du budget global disponible sur la période et notamment dans le cadre du plan Marshall puisque l'on voit différents montants cités. Sauf erreur de ma part, il y avait, dans le plan Marshall 2.vert, 142 millions d'euros affectés directement à la recherche et 388 millions d'euros au niveau des pôles de compétitivité. J'ai vu dans la communication du Gouvernement un budget de 562 millions d'euros pour l'innovation. Je n'arrive pas bien à recouper les différents montants. Je voudrais voir s'il serait possible, soit aujourd'hui, soit éventuellement lors de la discussion budgétaire – puisque là on est plus dans la partie chiffres – d'avoir une vision claire à ce sujet.

M. le Président. - La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Ministre, je vous vois toujours en forme. Il faudra que vous nous expliquiez après des trajets aussi importants et des missions aussi importantes, comment vous êtes autant en forme. Cela nous renvoie aussi que nous devons être en forme.

Je voudrais remercier le Gouvernement parce que ce sont des formules intéressantes et transparentes, ce nouveau type de présentation. Je pense que les données qui sont exposées dans la note de politique générale nous permettent de préparer les discussions budgétaires et donc de pouvoir aussi mieux prendre le temps. C'est vrai qu'aujourd'hui, on n'a pas tous les chiffres, même si le ministre en a donné, notamment dans le secteur de l'économie sociale et cela a été souligné par Mme Simonet, mais aussi d'avoir une vue à la fois transversale et ponctuelle des actions qui sont annoncées lors du prochain exercice que l'on abordera.

C'est une vision inédite. C'est vrai que cela vaudra peut-être la peine qu'on l'évalue, notamment au regard du travail qui vient d'être réalisé hier dans les autres commissions, mais en tout cas, c'est une manière de vouloir travailler dans la transparence, à la fois pour la majorité, mais aussi pour l'opposition et cela devrait être accueilli plutôt favorablement.

Peut-être intervenir, en concertation avec mon collègue, M. Sampaoli, sur le plan Numérique, mon collègue intervenant sur d'autres sujets. Le plan Numérique est en préparation. Il sera présenté au Gouvernement. La transversalité est l'un de ses atouts. Peut-on déjà évoquer les possibilités pour les autres ministres du Gouvernement wallon d'y inscrire des actions concrètes ? Quand viendrez-vous le présenter ? Dans la foulée, allez-vous me dire, mais peut-on venir avec un calendrier au niveau du Parlement, parce que je vous avoue que l'on a parfois des échos du secteur qui est largement concerté et nous serions intéressés de pouvoir en discuter au niveau du Parlement et d'en connaître un peu sa teneur ?

Ce même plan Numérique entend s'inscrire dans une démarche constructive et complémentaire par rapport à l'initiative Digital Belgium. J'aurais voulu savoir comment se déroulait la collaboration dans ce domaine.

Peut-être deux points un peu plus précis. On a beaucoup parlé de la taxe sur les pylônes et de sa reconversion en essayant de faire collaborer le secteur des télécommunications avec les enjeux du numérique et du développement des télécommunications pour l'ensemble de la Wallonie qui participent à son développement économique et qui peuvent y participer de manière assez sensible. Ce peut être intéressant de la part du secteur et c'est aussi intéressant pour la Wallonie. J'aurais voulu savoir comment les discussions avançaient et vers où l'on allait.

Ce matin, un certain nombre de parlementaires ont encore évoqué les problèmes de couvertures, notamment dans les communes rurales et ce sont des choses qui peuvent intéresser aussi un certain nombre d'entre nous.

Concernant la connexion toujours, mais plutôt sur le numérique dans les écoles, vous avez évoqué le fait de lancer des nouveaux appels pour essayer de faire en sorte que chaque école puisse disposer de matériel informatique et puisse s'inscrire dans la modernité. J'ai eu l'occasion déjà de parler des internats parce qu'il y en a 159 en Fédération Wallonie-Bruxelles, dont quatre internats permanents. Vous m'aviez dit à l'époque qu'en principe, ils étaient concernés par la mesure, mais visiblement un certain nombre d'entre eux n'avaient pas eu l'appel à projets.

Je voulais attirer votre attention sur l'importance de les inclure dans le dispositif parce que cela représente 11 000 enfants et que le taux de réussite est assez bon et c'est d'ailleurs assez intéressant pour M. le Ministre avec sa double casquette de ministre l'Enseignement supérieur parce que concernant les chiffres des adolescents, des jeunes adultes qui sont dans l'enseignement supérieur, le taux de réussite est bien meilleur visiblement si j'en crois le retour des administrateurs de ceux qui sont dans les internats de

ceux qui n'en sont pas. Je voulais attirer votre attention sur ce point.

En matière d'économie sociale, mes remarques vont dans le même sens que celles de Mme Simonet et donc je ne vais pas m'étendre, mais j'écouterai vos réponses avec attention.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Monsieur le Ministre, je rejoins mes collègues par rapport à l'exercice. Il est intéressant de pouvoir parler stratégie, surtout quand on parle des entreprises, et votre note développement est une stratégie intéressante. On constate que l'on a des outils, des atouts pour que nos PME soient davantage innovantes et audacieuses tout en gardant une empreinte locale grâce aux circuits courts – ma collègue en a parlé – ou encore à l'économie sociale.

Il reste bien sûr des obstacles, par exemple les problèmes d'accès au financement ou encore au développement de l'esprit d'entreprendre que l'on doit renforcer chez les jeunes. C'est pour cela que la valorisation du statut d'étudiant entrepreneur ou encore tout ce qui concerne la simplification administrative pour les PME sont des mesures qui reçoivent tout notre soutien.

J'ai quatre questions spécifiques sur plusieurs sujets. Tout d'abord, en ce qui concerne l'économie circulaire, j'étais déjà venue en commission par rapport au lien avec la Fédération Wallonie-Bruxelles et par rapport à l'implication des hautes écoles et des universités en termes de sensibilisation à l'économie circulaire. Pourriez-vous nous donner davantage de précisions sur les actions qui sont déjà mises en place pour préparer et pour former les étudiants de demain à l'économie circulaire parce que c'est une notion qui doit s'apprendre très tôt ? Des moyens importants avaient été dégagés, notamment via les fonds FEDER, pour soutenir les PME dans ce domaine. En octobre, vous faisiez état de six entreprises qui faisaient l'objet d'un accompagnement spécialisé. Il y a une évolution qui nous semblait peu. Par rapport au programme de sensibilisation qui existe depuis trois ans, envisagez-vous d'agir d'une autre manière ou de faire évoluer la sensibilisation qui est prévue pour le moment ? Je voulais avoir votre avis sur le fait d'inscrire nos entreprises dans des réseaux internationaux d'économie circulaire.

Le deuxième point concerne l'accès au financement pour nos PME qui reste un enjeu. Votre note précise qu'il y aura un plan concerté avec le secteur bancaire pour identifier les éléments bloquant lors de demandes de crédit de PME pour y apporter des solutions concrètes. Vous précisez dans la note que ce sera prêt début 2016 – je suppose qu'il y a déjà des discussions en cours. Pouvez-vous, dès lors, nous donner des précisions quant aux pistes envisagées ? Si l'on regarde

l'étude de l'UCM de janvier dernier, l'imposition aux banques d'un quota de financement des starters et des PME vient en première position dans les pistes que propose l'UCM. Six entrepreneurs sur 10 qui se disent favorables à cette mesure. Quel est votre avis ? Pourrions-nous nous diriger vers ce genre de mesures ?

Troisième question qui rejoint celle posée par mes collègues, c'est la mise en place du prêt « coup de pouce ». Quelle est l'articulation prévue avec les banques ? On a eu des auditions à ce sujet, le représentant de Febelfin avait rappelé l'importance de la personne qui a le contact avec les clients, qui doit montrer les différentes formules, informer, expliquer. C'est évidemment d'autant plus vrai avec une mesure telle que celle-ci.

Je rejoins aussi la question de M. Destrebecq : quelle pourrait être l'implication du Parlement dans cette mise sur pied du prêt « coup de pouce » au-delà de la manière dont les banques sont impliquées dans la démarche ?

Enfin, une dernière question concerne le plan Commerce. D'où sortirait le budget qui concerne le plan Commerce ? Est-ce une nouvelle enveloppe, une enveloppe existante, par exemple l'enveloppe Marshall ? Qui serait réellement en charge de ce plan ? Parce que pour le plan Marshall 4.0, pour le plan PME, pour le plan Numérique, on sait évidemment que l'AEI a un rôle central. Ici, est-ce aussi l'objectif ? Quelle est la concertation prévue avec le secteur et notamment avec Comeos ?

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Monsieur le Ministre, en 2015, nous avons voté deux décrets majeurs : l'un relatif aux implantations commerciales et l'autre relatif au soutien de la recherche au développement et à l'innovation en Wallonie. Dans quelle mesure ces décrets pourront-ils voir leur application amplifiée en 2016 ?

La réforme et la simplification des aides aux entreprises ont été entamées en 2015, elles seront davantage appliquées en 2016. Vous serait-il possible de présenter ultérieurement à la commission l'ensemble des nouvelles dispositions afin que nous puissions avoir une vue d'ensemble ?

Enfin, on parle de primes octroyées aux TPE, notamment pour les emplois moins qualifiés. Quelles conséquences ces primes auront-elles dans la lutte contre le dumping social qui est un élément important de notre économie ?

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Président, en écoutant Mme Morreale, je me suis rendu compte que j'avais oublié une question qui nous a été soufflée hier par M. le Ministre Furlan qui nous annonçait qu'il

passait la patate chaude des taxes pylônes au ministre Marcourt. Voilà une bonne nouvelle. Le ministre est heureux de l'accueillir. Donc, j'aurais voulu lui demander en complément ce qu'il préconise et surtout quel est l'échéancier de ce qu'il va proposer.

Je reviens à cette question dans le cadre du programme-cadre Creative Wallonia.

Monsieur le Ministre, le Gouvernement a approuvé, le 4 juillet 2013, le programme Digital Cities visant à soutenir différentes villes afin que ces dernières puissent équiper certains espaces publics, de points d'accès sans fil à Internet destinés au public.

Les villes ont été sélectionnées sur la base de critères relatifs à l'importance de leur population et de leur communauté estudiantine, à leur attrait touristique et à leur attrait culturel et/ou historique. C'est ainsi qu'ont été sélectionnées pour une phase pilote les villes de Namur, Liège, Mons, Bastogne, Tournai et Ottignies-Louvain-la-Neuve.

Le 8 mai 2014, le Gouvernement a décidé de financer l'extension du programme à hauteur de 700 000 euros pour la Ville de Charleroi et 300 000 euros pour l'espace Spa-Francorchamps.

Certaines villes sélectionnées sont déjà en cours de déploiement alors que d'autres sont en phase préparatoire ; les villes de Liège et Mons ont attribué leur marché à Win. La Ville de Namur a reçu fin août 2014 les offres pour son marché. Bastogne et Ottignies-Louvain-la-Neuve, Tournai et Charleroi travaillaient à la rédaction des appels d'offres. Spa et Francorchamps avaient chargé la SPI de la gestion de leur marché.

Monsieur le Ministre, est-il possible, dans le contexte actuel, de nous faire le point sur ce dossier ? Quelles sont les villes qui désormais seront équipées ? Quelles sont celles où le dossier est en cours ? Par ailleurs, une évaluation du système est-elle prévue ? Si oui, dans quel calendrier ? Quelles sont les premières constatations par rapport à ce réseau ? D'autres villes se sont-elles ajoutées depuis ? Par ailleurs, est-il prévu que d'autres villes intègrent ce programme dans le courant de 2016 ?

Voici l'ensemble des questions que je pouvais poser à M. le Ministre sur le sujet cet après-midi.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, quand on a la responsabilité de l'économie wallonne, mais également de l'innovation, on doit avoir une vision qui va au-delà de ce que l'on appelle l'économie stricte : le nombre de chiffres, le PIB qui augmente, les résultats et les réalités conjoncturelles. On doit pouvoir aller au-delà sans forcément marcher sur nos plates-bandes, mais la limite souvent en politique est à la limite du poids

politique de ce que l'on donne comme injonction, comme orientation et l'innovation permet à cet égard beaucoup de choses. Je ne parle pas non plus que de l'innovation technique.

J'ai été frappé par un document tombé sur les bancs des parlementaires très récemment. C'est un document du Centre fédéral d'égalité des chances qui met en parallèle le potentiel que le pays – dans mon propos, traduisez « pays » par « Wallonie » – a dans une réserve de main-d'œuvre non utilisée, mal utilisée ou impréparée à l'économie réelle. En d'autres termes, ce rapport dit que nous sommes des champions de l'inutilisation de populations que l'on appelle les populations étrangères où un taux de chômage est de 25 % alors sur le pays, nous sommes à 8,5 % pour les populations autochtones.

Il y a trois raisons montrées comme étant autant d'échecs. La première raison – on ne peut que le regretter – c'est une discrimination barbare. La deuxième raison, c'est un contexte social dans lequel des jeunes se retrouvent dans des familles qui ne considèrent pas que l'emploi et l'économie sont un vecteur de valorisation. Le troisième, c'est une absence de formation aux métiers qui portent.

C'est là que j'aimerais vous entendre comme responsable de l'économie wallonne, responsable de la politique et de la dynamique économique. On sait bien que ce sont les entreprises qui doivent créer des emplois, mais des entreprises ont besoin d'emplois porteurs et de formations comme elles ont besoin d'énergie, comme elles ont besoin de financement. Comment le ministre de l'Économie que vous êtes collabore-t-il avec le ministre de l'Éducation sur le plan de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour lui dire : « Selon les perspectives qui sont les miennes, des modifications doivent intervenir dans la formation de certains jeunes et je pourrais, qu'ils soient étrangers ou pas, plus rapidement les intégrer dans le travail par l'alternance ou par d'autres systèmes » ?

Comment, le ministre de l'Économie, lorsqu'il ne se limite pas – je suis persuadé que vous ne vous limitez pas au cercle des compétences stricto sensu de l'économie – enchaîne-t-il ce dialogue ? Il y a une solution que vous et moi, nous connaissons, mais on a beau être passionnés, il faut parfois aussi être réalistes quand on travaille avec les outils du bord. Ce serait de régionaliser l'éducation, l'enseignement. Cela semble évident pour un certain nombre d'entre nous, mais ça ne l'est pas encore pour tout le monde et ce n'est pas le cas aujourd'hui.

Comment vous appuyez-vous sur cet accord tout en sachant que vous n'avez pas de compétence, mais de faire en sorte que malgré tout, malgré ce que j'appelle cette incongruité, on peut tenter de tirer profit de cette situation existante ?

J'aimerais vous entendre, car je pense que ce n'est pas qu'un chantier de 2016, mais c'est aussi un chantier de 2016. J'ai cette modestie de penser – ou cette outrecuidance, diraient certains – que 2019 peut déjà être préparée en 2016 et qu'en montrant des exemples de réussites, du poids que la Wallonie a sur la Fédération par des orientations, certains comprendront peut-être un jour mieux que l'on peut faire plus simple. Je souhaiterais vous entendre à cet égard.

Deuxièmement, il y a un dossier qui va peut-être énerver votre administration, votre cabinet aussi et qui va être chaud dès le premier trimestre de 2016. C'est celui de la fameuse taxe kilométrique. J'ai assisté, il n'y a pas très longtemps, vendredi dernier, à une assemblée générale d'une fédération de transporteurs qui se réunissaient à Tournai. Ils avaient cette gentillesse de m'inviter. Je dois vous avouer que j'étais heureux de ne pas être dans la majorité parlementaire. Je ne suis pas certain que j'en serais sorti vivant, mais même en étant dans l'opposition parlementaire, j'ai eu quelques problèmes à tenter d'expliquer que je ne partageais pas toute la logique développée sur la taxe kilométrique.

Je sens bien que la pression monte et dans la pression, il y a tout le dossier des compensations. Les compensations promises même si certaines disent que ces compensations taxe kilométrique ne seront jamais que de 10 % par rapport à ce que l'on prendra dans la poche. D'autres disent que mieux vaut 10 % que rien, mais aujourd'hui, on ne voit toujours pas le document des compensations. On ne voit toujours pas ce qui a réellement comme engagements pris pour que ces transporteurs tentent de jouer le jeu et je vois qu'il y a une forme de résistance civique qui s'installe.

En d'autres termes, ce qui a été dit aux transporteurs lors de cette assemblée générale de fédération, c'est : « Ne souscrivez pas l'OBU. Attendez le dernier moment, car ce dossier pourrait se casser la figure ». Je dis bien « pourrait ». Il y a une question à laquelle vous pourriez me répondre et il y en a une autre à laquelle vous ne pouvez pas me répondre. Je vais me limiter à celle sur laquelle vous pouvez me répondre. Je dis qu'il y en a une à laquelle vous ne savez pas répondre, car vous n'êtes pas devin. On ne peut pas me dire si ce dossier va se casser la figure ou pas au 1er avril 2016. C'est bien dommage, mais je sais que nous n'aurons pas le même point de vue. Nous ne sommes pas là pour faire de la prospective, on est là pour travailler avec ce que l'on a comme éléments.

Par contre, en termes de compensations, quel est aujourd'hui l'état du dossier ? Que reste-t-il à faire en 2016 pour que réellement, il y ait quelque chose de concret dans le dossier et pour que même ceux qui sont les plus réticents se disent : « Demain, il faut continuer à vivre et pour continuer à vivre, il faut continuer à travailler » ? En dehors de celui qui va sans doute être le grand gagnant de l'affaire – la société Satellic d'origine allemande – je me suis dit, Monsieur le Ministre, vous

qui êtes intéressé par le développement économique, l'installation et l'investissement de certaines entreprises, que cette société va quand même encaisser 1,6 milliard d'euros en 10 ans provenant de la poche de ceux qui paieront = les transporteurs belges comme étrangers. Elle s'est installée en Flandre. Est-ce exact que Satellic a son siège en Flandre et a donc ignoré la Wallonie malgré le 1,6 milliard d'euros qu'elle touchera les années à venir ?

Vous n'êtes pas le seul à la responsabilité, je m'empresse de le dire. Je vous respecte trop que pour faire des attaques ad hominem, mais je connais aussi le poids qui est le vôtre. Je sais que si M. le Ministre Marcourt monte le ton au Gouvernement, certains vont, de manière un peu plus sérieuse, regarder les choses de manière différente. Pour autant que l'information que je vous donne soit exacte, mais je pense que vous pouvez faire confiance en ce que je vous dis. Je l'ai moi-même vérifié, ne mettez donc pas en doute cela. Cela ne sert à rien de faire la guerre sur cet élément. Comment le ministre de l'Économie, qui ne savait peut-être pas, mais qui sait maintenant va-t-il intervenir pour qu'il y ait aussi, en dehors des compensations, des compensations en termes d'emploi sur le plan wallon ?

Troisièmement, j'aimerais revenir au plan Marshall. On ne va refaire tout le débat sur le plan Marshall. C'est une dynamique que l'on a d'ailleurs souvent, dans l'opposition, apprécié, dont on a souligné le courage, dont on a souligné un certain nombre de risques qui étaient pris, une dynamique entrepreneuriale qui parfois nous a même étonnés, mais il faut rendre à César ce qui appartient à César.

Cette dynamique est là et l'on doit aussi dire que malgré une restriction budgétaire, cela n'est pas le plan Marshall qui a été sacrifié, au contraire. Vous l'avez clairement sauvegardé. Il a d'ailleurs bien été considéré comme étant quasiment le seul élément qui doit jouer dans la relance, d'où l'importance de le réussir et de faire en sorte que, une fois sortie de ce plan Marshall, la Wallonie soit prête pour dans – il reste maintenant plus de 10 ans – sept ou huit ans. Vous savez, cette fameuse *deadline* où la solidarité entre la Flandre et la Wallonie commencera à diminuer et où donc nous devons effectivement avoir en interne une économie florissante et des comptes équilibrés.

Monsieur le Ministre, ne serait-il pas tant utile qu'à un moment donné, Gouvernement et Parlement – avec les opérateurs extérieurs parce qu'ils sont impliqués dans cette dynamique, c'est d'ailleurs ce qui est intéressant aussi : on n'est pas dans une démarche publique, on est dans une démarche avec des privés-public – ne serait-il pas temps, sûrement pas trop tard, trop tôt sûrement pas non plus, d'évaluer ce plan Marshall, d'avoir un débat sur l'évaluation, pour permettre éventuellement, si besoin en est – moi, je ne dis pas qu'il faut le faire et qu'il ne faut pas le faire – d'accentuer certaines orientations si besoin en est, d'en

modifier d'autres et d'en ralentir peut-être certaines ? Ne pensez-vous pas que 2016 pourrait être une année dans laquelle ce débat, vous l'amenez sur la table, vous le préparez de manière à mettre toutes les chances dans le camp de la réussite ? Mon propos ne vise que cela.

Dans le même ordre d'idées, là aussi dans un dossier où vous n'êtes pas le seul à la manette puisque c'est le ministre-président qui est pour partie évidemment le pilote ; ce sont les fonds Juncker. Si c'est une compétence européenne, le ministre-président est évidemment en relais avec cette compétence. C'est aussi une compétence qui, sur le plan de l'économie, rejoint vos responsabilités. Comment le ministre que vous êtes intègre-t-il dans sa politique en 2016 les fonds Juncker ?

J'ai vu une certaine évolution dans l'appréciation politique. C'est souvent comme cela, ce n'est pas vrai qu'en Wallonie, contrairement à ce que certains nous disent. Au départ, on est toujours dans un débat idéologique en disant que soit c'est trop public, soit c'est trop privé. Certains pensaient même que les fonds Juncker, c'était la possibilité d'utiliser pour les entités publiques de l'argent européen. Aujourd'hui, ce débat est terminé. On sait bien que le fonds Juncker est surtout un mécanisme de levier par rapport à de l'investissement privé. Cela ne veut pas dire que le public doit être absent de la dynamique. Cela ne veut pas dire qu'un ministre de l'Économie ne peut pas avoir des suggestions, des idées, des initiatives en la matière. Y en a-t-il ? Si oui, lesquelles ?

Je vois bien aussi que cela peut aller jusqu'à dire que certains pans des compétences qui sont les vôtres, ou de secteurs qui sont peut-être aujourd'hui encore aux mains du public, pourraient passer aux mains du privé. Je sais bien que cela ne plaît pas toujours à tout le monde, mais c'est sans doute désinvestir dans des structures publiques pour mieux servir le public.

Dans le cadre de votre administration, dans votre cabinet, même au Gouvernement, ce débat est-il sur la table ? S'il y est, dans quelle direction ?

Je ne vous fais pas le reproche, c'est mon cinquième point, de ne pas avoir abordé dans votre note l'élément parce qu'il n'existait pas au moment où vous l'avez rédigé et vous ne pouviez pas. Sinon je reviens à ce que je vous ai dit, vous êtes devin ; on sait qu'un parlementaire qui d'ailleurs porte ce nom, que vous connaissez, mais même M. Devin, qui n'est plus ici, ne pourrait pas le dire. Il y a ce que j'appelle l'élément conjoncturel. Ce que l'on est en train de vivre pour l'instant sur le plan international et qui touche l'Europe, mais qui touche particulièrement également le pays. On a du mal à penser que les mesures prises et totalement judicieuses et justifiées, que le contexte dans lequel on vit sera totalement insensible par rapport à la dynamique économique. Il y aura sans doute un certain nombre de répercussions douloureuses, difficiles, mais comme toujours d'un cas où il faut retrouver la lumière. Quand

la situation est sombre, on ne peut que se dire : « Après la pluie, le beau temps ». Comment abordez-vous ce phénomène conjoncturel dans votre politique ?

Je ne vous en fais pas le reproche que ce ne soit pas dans votre note, cela eut été suspect de le voir dans votre note, mais aujourd'hui on ne peut plus travailler comme si cela n'existait pas. C'est là, c'est sur la table. Sans doute, un certain nombre d'entreprises qui sont d'ailleurs à l'international, peut-être celles-là en premier lieu, mais je pense qu'il n'y a pas qu'elles, la consommation intérieure qui peut parfois être touchée aussi, on parlait des PME tout à l'heure, vous évoquiez les PME, mais le secteur HORECA qui est déjà un secteur qui avait énormément de difficultés. Si à part dire *not afraid*, on ne dit pas : « On continue à sortir, à dépenser, à vivre, à faire circuler la machine économique », il y aura des problèmes à la fois pour la machine économique, mais aussi pour tous ceux qui traversent cette machine. Comment, vous qui êtes ministre de l'Économie, abordez-vous cela aujourd'hui ? Pensez-vous que très rapidement il faudra qu'il y ait éventuellement une taxe ou autre chose de plus créatif encore qui puisse se mettre en place ?

Sixième dossier, Mme Morreale en a parlé également tout à l'heure et cela ne m'étonne pas puisque je l'avais déjà entendue sur le sujet à d'autres reprises. C'est le numérique et les communes rurales. Je ne suis pas du genre à dire que je ne prêche que pour ma chapelle, les communes rurales, et cetera. Vous non plus, Madame Morreale. Je ne peux que saluer ce type de réflexion. Je perçois deux choses en la matière. D'abord, je l'ai répété à M. Furlan, vous ne redresserez pas cette Wallonie si vous ne redressez pas en premier lieu deux grandes villes : Charleroi et Liège. Je sais bien que cela ne fait pas plaisir à certaines autres villes quand je dis cela, en disant « Il faut également s'occuper de nous. On fait 50 000 habitants. Nous, on en fait 40 000. Il y a nous aussi ». Je veux bien l'entendre. Moi qui suis une petite ville de 12 000 habitants, il faut évidemment que l'on investisse si l'on veut que demain on redresse l'ensemble. Il y a l'effet de levier. Il y a l'attrait.

Je ferme cette parenthèse puisqu'elle touche plus la politique des villes.

Si je vous le dis, c'est parce que je pense qu'il y a également des richesses dans les communes rurales, dans les campagnes, là d'ailleurs où il y a des réserves de territoire ; ce que la Flandre a de moins en moins d'ailleurs. Ce n'est pas par hasard qu'à travers l'Objectif 1 et puis les plans Marshall, on a vu un certain nombre d'entreprises flamandes investir chez nous et pas toujours dans les grandes villes, aussi dans les communes rurales. Il y a un élément incontournable et vous le savez mieux que n'importe qui, vous n'auriez pas lancé le plan Numérique sinon, c'est celui d'avoir un service répondant à l'attente de ces entreprises. Aujourd'hui, on est, pour certaines communes encore, et c'est vrai que si l'on regarde les pourcentages donnés par

l'Europe, on pourrait dire : « Écoutez, à l'avenir, on a fait un gros effort, il ne reste pas grand-chose à faire », mais il reste malgré tout à faire dans certaines communes rurales. Comment les intégrez-vous dans votre raisonnement ? Je vous l'ai déjà dit, je suis prêt à tout projet pilote, ma commune vous est ouverte jour et nuit, n'hésitez pas ; ce qu'il faut faire, on va le faire. Si je dois me saigner un peu plus, on va le faire pour être certain que demain cela aille mieux. On ne peut pas rater ce rendez-vous. J'aimerais que vous nous donniez plus d'explication à cet égard.

Septième remarque, observation ou question, vous le prendrez comme vous le voulez, mais vous voyez bien que j'essaie plus d'être dans ce que l'on appelle une forme de débat en la matière et c'est pour ne pas vous prendre trop de temps qui vous est précieux, je le sais. Je vais me faire quelques ennemis chez les *invests* en disant cela parce que, je rencontre l'un ou l'autre, souvent on me dit : « Ne dites pas cela. N'en parlez pas. On sait bien ce que l'on doit faire. Vous n'êtes pas le petit génie que vous pensez parfois. » Ils ont tout à fait raison. Quand même, je ne suis pas en Belgique quand je lis les comptes des *invests* de me dire qu'il y a beaucoup d'argent qui dort sur les comptes des *invests*, peut-être pas toutes d'ailleurs et peut-être à des degrés très variables.

Enfin, je suis quand même étonné, pour certaines que je connais un peu mieux que d'autres, de me dire qu'il y a des masses budgétaires importantes qui sont là. Comment le ministre de l'Économie mobilise-t-il ces masses ? Quels sont non pas les ordres – on n'est plus dans une politique où l'on donne des ordres de l'administratif, du politique vers du privé ou vers des structures, ce n'est plus comme cela que cela fonctionne – quelles sont les orientations que le ministre donne aux *invests* pour dire : « Les gars, c'est le moment où jamais. C'est maintenant. Il y a des prises de risques à prendre ». En même temps que je vois qu'il y a des réserves dans les *invests*, je me dis parfois qu'il y a une frilosité de ces mêmes *invests* qui ne me fait pas pleurer, on ne pleure pas vite, on ne serait pas ici, mais qui m'attriste. Là aussi, ce caucus particulier entre le ministre de l'Économie et les *invests* ne doit pas être mis au jour en 2016 ?

Avant-dernière remarque, dans vos notes, vous en parlez, c'est un débat que l'on a déjà eu ensemble, mais comme vous en reparlez dans votre note, je pense que l'on doit réellement à un moment donné montrer un peu plus les dents, c'est par rapport à nos amis banquiers. Vous pouvez être « amis » entre guillemets si vous voulez, mais je pense qu'ils font partie de l'économie, même si l'on ne les aime pas, ils sont incontournables à certains moments.

Il fût un temps, souvenez-vous, on avait eu ce débat à deux, où la Flandre avait convoqué un certain nombre de banques, leur disant : « Camarades, vous allez un peu travailler autrement avec nos entreprises ». Cela a eu un

effet assez immédiat, mais, il faut aussi le reconnaître, limité dans le temps. Des banquiers disent parfois très vite oui, mais ont au fond une mémoire. Après, ils se souviennent qu'ils ont été forcés de dire oui. Cela devient plus difficile pour ceux qui, en amont, doivent travailler avec eux, ou en aval.

On ne peut pas ne pas se dire que ce débat n'existe pas. Il ne faut pas penser qu'il ne peut pas aller plus loin. Quelle est votre stratégie à l'égard de cette relance par une collaboration avec le milieu bancaire ? Comment percevez-vous aujourd'hui le milieu bancaire ? On a eu cette crise bancaire, laquelle ils ont été, pas insatisfaits de la manière dont le public a réagi, loin de là. Comment voyez-vous l'évolution ? Sentez-vous une prise de conscience en phase avec vos politiques ? Ou bien pensez-vous qu'il y a un certain nombre de démarches supplémentaires à faire ? Si oui, lesquelles ?

Enfin, là c'est plus par curiosité intellectuelle. Je vous le dis, vous le savez, j'ai un passé d'extrême gauche qui ne me quittera sans doute jamais, je ne le regrette d'ailleurs pas du tout. Votre focus sur les coopératives, je trouve cela très intéressant. Vous mettez les coopératives par rapport à l'économie sociale, il ne faut pas les limiter à l'économie sociale. Si vous me permettez une anecdote, j'ai connu un homme qui, juste après la guerre, comme indépendant à l'initial, avait créé une coopérative dans sa pharmacie. Cela lui a d'ailleurs valu beaucoup de problèmes ensuite parce que fisc ne comprenait pas le montage. C'était mon grand-père. J'ai toujours trouvé cela très intéressant, il avait compris que l'on pouvait, en coopérant, même non-actif pour certains, valoriser du potentiel qui n'était pas que du potentiel matériel, mais immatériel.

Je suis prêt à vous suivre dans ce dossier des coopératives. Non seulement je suis prêt à vous suivre, je suis persuadé qu'il y a là un vecteur que l'on n'a pas exploité ou pas suffisamment aujourd'hui. J'aimerais que vous me dévoiliez votre feuille de route, que vous me communiquiez plus sur votre nouvelle passion. Je ne vous connais pas assez pour savoir tout ce que vous avez dans le ventre. Sur cette nouvelle communication, comment voyez-vous les choses ? Comment allez-vous décliner et comment allez-vous communiquer sur les coopératives ?

Rien que le terme « coopérative », cela rebute déjà certains et parfois aussi pour des raisons bêtement idéologiques. C'est comme un poisson, il faut d'abord lancer la ligne si l'on veut l'attraper. En fonction de l'endroit où on lance la ligne, on a plus de chance d'avoir le poisson ou pas. Dans ce cas, le poisson, il ne faut surtout pas le tuer. Il faut même, au contraire, lui faire comprendre qu'il y a un intérêt d'approcher la ligne.

Comment allez-vous, vous le pêcheur de coopérative et pas pêcheur dans le sens biblique du terme, faire pour que ce que je crois être un magnifique dossier puisse

réussir ? J'espère ne pas avoir été trop long, Monsieur le Ministre, mais je ne pouvais pas m'empêcher de vous parler de ces quelques matières que je trouve, en soi, intéressantes.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Je constate que cette note a éveillé beaucoup de questions. J'en remercie les parlementaires dans la mesure où cela prouve l'intérêt qu'ils portent aux matières qui sont de ma responsabilité.

Il y a des questions très générales, plus particulières, je vais essayer de rassembler, même si ce n'est pas évident vu la diversité des questions. Je terminerai par la question précise de M. Destrebecq s'il m'y autorise.

Vous me permettrez de venir avec le plan Numérique lorsque le Gouvernement l'aura adopté. Pourquoi ? Parce que je suis ici en train de dire les dossiers que nous allons mettre en œuvre, je ne suis pas ici pour décrire tous les aspects précis. D'autant que, comme vous le savez, j'ai eu un mouvement très participatif : les citoyens, les experts, le Conseil du numérique, les entreprises bien sûr. J'ai un rapport du Conseil du numérique. J'ai toujours dit que le plan était une arborescence ouverte. Qu'est-ce que cela veut dire ? Que nous avons tracé des lignes sur lesquelles tous les ministres intéressés pourront venir greffer des mesures supplémentaires, complémentaires comme je l'ai dit dans mon discours introductif ! Tant le ministre Lacroix avec les départements ministériels, que le ministre Prévot avec la santé, pour ne prendre que deux exemples. Je pourrais citer, à mon avis, tous mes collègues du Gouvernement wallon.

Un point particulier, c'est l'enseignement. La Wallonie, depuis presque 15 ans, se substitue à la Communauté française, comme vous le savez, en aidant les écoles. Nous continuerons à le faire dans les limites budgétaires qui sont les nôtres. J'ai évidemment parlé avec ma collègue, Joëlle Milquet. Le fait d'avoir une compétence à la Fédération fait que l'on a beaucoup parlé de son Plan d'excellence pendant que je parlais du plan Numérique et de voir comment on pouvait articuler les deux.

Pour différentes raisons, le processus du Pacte d'excellence n'est pas en ligne chronologique avec le plan Numérique, mais ce que nous allons faire, c'est laisser l'espace ouvert de manière à ce que l'on puisse, au moment où le Pacte d'excellence sera déposé, coordonner les choses. Il y a des réunions techniques entre les pilotes du Pacte d'excellence et ceux qui pilotent le plan Numérique, de manière à ce que l'on se parle et que l'on puisse faire en sorte que l'école – comme vous le savez, nous pensons, c'est conforme au plan Marshall 20-22, de dire qu'il y a deux grands pans,

l'économie et l'éducation, c'est un élément tout à fait fondamental.

Pour répondre à M. Henry sur les logiciels libres, vous n'avez pas encore vu les propositions, mais Sébastien Jodogne qui, comme vous le savez, a reçu le principal prix au MIT du logiciel libre a été associé aux travaux du Conseil du numérique. Cette particularité, cette opportunité, fait partie de nos préoccupations. De nouveau, ce n'est pas pour sceller un secret, c'est dans le plan que nous reviendrons de manière concrète à cet égard.

Nous avons obtenu des moyens financiers importants pour le numérique. Ils ne seront jamais assez importants. Nous comptons travailler avec les opérateurs privés. Il y a de vraies opportunités économiques, donc l'investissement doit être dans ce cadre, d'où la taxe pylône qui est un montant de contribution que les opérateurs donnent aujourd'hui au budget de la Wallonie. Nous parlons avec eux, plusieurs pistes sont sur la table, il n'y a pas, aujourd'hui, de consensus avec eux sur comment régler cette difficulté.

J'ai entendu que M. Furlan me confiait la tâche, je dirais plutôt que nous sommes plutôt en première ligne, mais que tout se fait en parfaite intelligence avec ses collaborateurs. J'espère pouvoir venir devant vous, à un moment donné, sur cette taxe pylône et de déterminer, premièrement dans quelle mesure elle pose un obstacle au développement d'activité et deuxièmement, comment on le fait.

Vous avez abordé la question des communes rurales. Je reviendrai aussi sur cette question prochainement. Il faut déterminer comment les nouvelles dispositions adoptées par le CSA permettront aux opérateurs d'investir de manière rentable dans tous les éléments puisque la décision du CSA, qui est formellement favorable aux consommateurs – même si c'est plus complexe que cela, mais je ne vais pas ouvrir le débat maintenant – pose un certain nombre de difficultés d'interprétation. Ce sera heureux de voir dans quelle mesure on aura la décision finale, qui n'interviendra pas avant le début de l'année prochaine et de voir quel impact cela a sur les capacités d'investissements des différents acteurs.

J'y reviendrai une autre fois, mais le caractère asymétrique de la régulation est un problème majeur et le fait qu'il n'y ait pas une vision globale de l'équilibre entre la nécessité d'avoir des infrastructures de qualité pour l'ensemble de nos concitoyens et le fait d'avoir des visions par morceau est un élément problématique au niveau du déploiement du numérique à long terme.

Concernant le numérique, les nouvelles mesures pour le prototyping, c'est l'amplification. On se rend compte aujourd'hui que le prototyping est une mesure qui est le chaînon manquant pour beaucoup d'entreprises qui innovent et qui, quand elles ont fait cette

découverte, n'ont pas toujours les moyens de faire ce prototype avant la mise sur le marché. Cette aide – initiée dans le cadre du programme Creative Wallonia – est considérée par le secteur économique comme une des mesures les plus importantes. Je suis heureux que le Gouvernement ait indiqué qu'il pouvait me soutenir et faire l'effort de rendre structurelle cette politique qui était, au départ, expérimentale.

Cela me permet de répondre à M. Destrebecq sur l'innovation. Le schéma va être simple, l'AEI a des filiales : Creative Wallonia et l'Agence du numérique sont des filiales. Tout ce qui est innovation sera dans le groupe AEI avec une plateforme virtuelle. C'est une cohérence que nous avons voulue. Je rappelle que lorsque j'ai pris mes fonctions, un de mes plus grands étonnements, c'est qu'il n'y avait pas de politique intégrée de la politique économique et que tout cela était extrêmement éclaté. Tout a toujours une raison de confier telle ou telle tâche de soutien vers l'Europe à une intercommunale, de confier telle tâche de relais à l'Union wallonne des entreprises. Aujourd'hui ma volonté est de rendre tout cela cohérent au travers du groupe AEI et de sortir de cet éclatement qui nuit à la compréhension générale. Je suppose que nous aurons l'occasion d'en reparler.

Vous avez abordé la SOGEPa. La cellule stratégique, c'est parce que la SOGEPa faisait des études sectorielles ; c'était dans ses missions historiques. Nous avons considéré qu'au moment où il fallait choisir un des outils pour faire cette cellule de veille stratégique que c'était eux qui avaient les compétences les plus adéquates. Ce n'est donc pas une logique fonctionnelle SOGEPa versus SRI versus SOWALFIN, c'était la question de savoir où il y avait les compétences les plus pertinentes. L'accord des trois outils a été de dire c'est à la SOGEPa que ça se trouve. Cela se fait ainsi pour l'ensemble des outils.

Sur l'accompagnement, la SOGEPa intervient dans les moyens financiers, mais on s'aperçoit aussi que souvent – et dans des dossiers de plus petite importance, c'est encore plus criant –, il faut un accompagnement au moment de ce que l'on appelle les sociétés en retournement. Le retournement c'est de passer d'une société déficitaire à une entreprise qui repasse dans le vert. C'est cette capacité d'accompagnement qui sera un focus. On le faisait, on veut l'améliorer. J'ai toujours eu la théorie de l'évaluation et M. Sampaoli a abordé la réforme du décret recherche : on réforme les aides à l'investissement ; ce sont des choses qui existaient, avec lesquelles je travaillais parfois, on fait des évaluations à intervalles réguliers. Ici, nous pensons que c'est un élément qualitatif important à mettre en œuvre.

On a abordé l'évaluation du plan Marshall. Elle est faite tous les deux ans et demi. À mi-mandat, on fait l'évaluation ainsi qu'à la fin du mandat, de manière à être prêts pour la programmation suivante. Ces évaluations sont tout à fait transparentes puisque ce sont

des décisions du Gouvernement qui en prend acte. Ce sont des éléments sur lesquels on peut parler. Ces évaluations font d'ailleurs le fait que nous avons un certain nombre de recommandations sur l'internationalisation des pôles, sur le fait qu'il faut plus de transversalités sur les pôles, et cetera. C'est un élément tout à fait important.

On m'a demandé le montant de la recherche. Je donnerai le montant précis quand nous aborderons le budget dans 15 jours.

On a beaucoup parlé d'économie circulaire. Des centaines d'entreprises ont été sensibilisées à l'économie circulaire. C'est évidemment pour moi un élément important. Il est transversal à tout le Gouvernement. Prenons l'exemple du ministre de l'Environnement qui a notamment la gestion des déchets, on doit tendre vers l'économie zéro déchet. Nous allons renforcer les moyens. Autant notre collègue, qui a en charge les zonings, veut les connecter à de la fibre optique dans le cadre du plan Numérique et renforcer cet élément, autant je continuerai la politique dite de smart parc, qui était de réduire la consommation d'énergie et de production de déchets. C'est un élément fondamental et une politique transversale qui doit associer l'ensemble du Gouvernement.

En ce qui concerne le plan Juncker, la Wallonie est la première Région à avoir utilisé ce plan avec la SOWALFIN et de manière à obtenir des contre garanties sur des montants importants qui vont nous permettre dans les années à venir à mieux aider et financer les PME. C'est un peu un appel du pied aux banques d'arriver véritablement à ce que le secteur bancaire avec qui nous avons eu beaucoup de discussions de principe. Sur le plan pratique qu'allons-nous faire ? De nouveau, ce n'est pas pour ne pas vous livrer la traduction, mais le plan PME n'est pas terminé, les discussions sont toujours en cours.

En ce qui concerne les liens avec la Fédération, ils sont permanents tant qu'elle existe et nous verrons bien. J'ai l'avantage de pouvoir me parler à moi-même et donc quand je parle de recherche appliquée et de recherche fondamentale, d'universités et de hautes écoles – et c'est la Wallonie qui permet de faire de la recherche.

En ce qui concerne le prêt « coup de pouce », si vous avez une meilleure idée, elle est la bienvenue. Comment va-t-on le faire évoluer ?

J'avais simplement indiqué qu'il y aurait une concertation avec les parlementaires. Le dossier est aujourd'hui au Conseil d'État. Nous aurons cette concertation et nous verrons bien ensemble comment avancer ultérieurement. J'attends les propositions de M. Destrebecq. Il en a fait une. Si tous les groupes parlementaires sont d'accord, je m'y rallierai.

Nous avons abordé les contrats de gestion. Le contrat de gestion de l'AWEx est un élément important. Je pense que même si les entreprises sont satisfaites, il faut toujours s'interroger, je l'ai abordé dans mon discours introductif.

Concernant le Centre de référence des circuits courts, je n'en suis pas à l'origine, c'est mon collègue, M. Nollet, sous la précédente législature, qui dans le cadre de sa compétence développement durable l'avait lancé, mais nous continuons à soutenir cette initiative parce que je pense que cela fait partie des éléments importants.

On a abordé le plan PME. Les plans n'ont pas pour objectif de s'additionner, mais bien de montrer qu'il y a des compétences transversales. Nous savons aujourd'hui que les PME sont le cœur même de notre dispositif. L'économie circulaire, c'est autre chose. Tout cela doit être cohérent. Pour l'extérieur, on ne doit pas leur parler de plans. On doit leur parler de mesures qui s'adressent de manière transversale. Mais par rapport à votre Parlement, le fait de montrer que certaines thématiques sont importantes et notamment le plan Commerce. Nous savons que le commerce vit une révolution. Il y a dans les centres-ville la concurrence de la périphérie. Aujourd'hui, cette concurrence de la périphérie est décuplée par la concurrence du net. L'e-commerce est une formidable opportunité pour nos sociétés de logistique et pour développer un certain nombre d'activités ; c'est aussi un formidable risque par rapport à certains commerçants. Cela doit donc faire partie de cette révolution numérique. J'aurais pu mettre le plan Commerce dans le numérique, mais il n'y a pas que le numérique dans le problème du commerce. Il y a la désertification, il y a la mobilité, il y a un certain nombre d'éléments. Ce sont des éléments importants.

Concernant les *invests*, oui, il y a de l'argent. Il y a de l'argent qui est resté suite à une différence d'interprétation avec l'Union européenne, mais je dirais qu'aujourd'hui, il y a plusieurs *invests* qui n'ont jamais autant irrigué l'économie réelle que ces dernières années et l'on constate une augmentation de l'utilisation des moyens financiers. La perfection n'étant pas de ce monde, il y a sûrement moyen de faire plus. Je rappelle que les CA des *invests* sont paritaires. Nous n'avons pas la majorité ; ce sont les acteurs économiques qui le font. Je pense qu'effectivement il y a eu des cultures qui ont eu lieu. Certains *invests* ne font que des prêts. D'autres ont un *mixing* plus important. Je pense que vous avez raison de dire que l'on peut toujours voir avec eux comment améliorer les choses.

Quant aux centres de recherche, je sais que c'est un centre d'intérêt particulier pour Mme Simonet et à juste titre. Je rappelle que sous la précédente législature, il y avait eu la volonté de regrouper ces centres de recherche. Il me semble que comme souvent, on doit inciter, mais avoir une politique *bottom-up* plutôt que *top-down* et de ne pas être autoritaire en disant : « Vous

ferez comme cela demain ». Il y a la volonté de les renforcer. Je pense que l'on doit avoir des centres de recherche qui doivent devenir des références dans leur secteur au niveau international. J'étais à Taipei jusqu'à hier et j'ai constaté que l'IMEC avait deux représentants permanents à Taiwan. C'est donc un centre de recherche qui est bien connu en Flandre, qui est remarquable, avec lequel nos pôles de compétitivité ont d'ailleurs des conventions. Il n'y a pas du tout de rivalité ni de jalousie, mais je pense que si l'on veut exister aujourd'hui dans le monde, il faut avoir des tailles et travailler ensemble. C'est un sujet sur lequel nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement.

Concernant les attentats, outre que le fait que ce qui arrive est dramatique lorsque l'on connaît certaines victimes on est touché, on se rend compte de la peine que les autres ont et toutes ces familles et ma première pensée est pour eux. Je pense justement non pas que l'on doit jouer l'indifférence à ce qu'il vient d'arriver, mais que la vie doit continuer. Si l'on induit une vision anxiogène de notre société, il y a aura des conséquences économiques. Je salue le fait qu'il y ait eu un consensus au Parlement fédéral pour dire : « On doit justement prendre les mesures qui permettront de rassurer notre population et de continuer à vivre normalement ». Ce serait faire un cadeau à ceux qui nous veulent du mal que de les laisser nous impressionner et changer notre comportement de vie même s'il faut un peu supporter dans un premier temps des mesures d'anxiété. On le voit bien en France, notamment dans les salles de spectacle.

Mais dans la mesure où cela pourrait avoir une conséquence, nous y serons attentifs et nous aurons aussi l'attention de suivre le dossier. J'y serai personnellement attentif.

Tout le monde parle aujourd'hui de l'économie de coopérative puisque le *crowdfunding*, ce n'est jamais qu'une forme nouvelle d'économie de coopération. Nous avons pensé que c'est une bonne manière de relancer des projets par des participations citoyennes. Il y a des exemples précis. Vous avez raison de dire que cela ne s'arrête pas à l'économie sociale. Nous avons néanmoins pensé que beaucoup de nos concitoyens étaient prêts à financer ces coopératives sans nécessairement avoir l'envie d'un retour immédiat sur investissement. En cela, il fallait les encourager parce que ce n'était pas nécessairement un retour à court terme. Pour moi, c'est une forme de société commerciale comme les autres. Elle était tombée un peu en désuétude, mais je pense que si vous avez quelque chose au Gouvernement fédéral, c'est surtout de dire : « Protégez bien les coopératives dans les sociétés ». Cette volonté de simplifier le paysage juridique au niveau des formes commerciales de sociétés n'est pas la meilleure idée qu'ils aient eue. Mais, de nouveau, ce n'est pas mon élément.

Concernant la taxe kilométrique, ce n'est pas de ma compétence, mais c'est moi qui en mesure les effets. Je

pense qu'il y a un consensus pour dire qu'il faut renforcer les taxes environnementales et que l'on doit prendre en compte l'effet sur les secteurs. C'est la volonté de mon collègue, M. Lacroix, qui a vraiment la volonté de répondre aux secteurs qui seront les plus exposés à l'égard de cette taxe. En termes de concurrence, le dialogue est là. S'il n'est pas abouti, continuons-le et il y a une vraie volonté du Gouvernement de se tenir dans cet élément. Vous m'avez indiqué qu'une société avait pris son siège en Flandre. Je l'ignorais, mais je vous avoue que je vais vérifier. Il faut bien qu'elle soit dans une des trois Régions. Je vais en rester là pour l'instant.

Si vous m'y autorisez, je vais répondre à la question de M. Destrebecq. Le dernier comité de pilotage s'est tenu le 14 octobre. La Ville de Mons indique qu'elle a des difficultés avec les propriétaires pour mettre les antennes. Il y a une difficulté à cet égard et il n'y a que 75 % des antennes qui ont pu être placées.

La Ville de Liège indique qu'elle est dans le même état, mais que le portail, quant à lui, est en train d'être finalisé.

À Ottignies-Louvain-la-Neuve, la procédure du cahier des charges devrait être lancée au début de l'année 2016, et nous verrons bien quand cela pourrait être mis en place.

Pour Spa-Francorchamps, les cahiers des charges sont finalisés, les marchés vont être lancés par la SPI.

À Bastogne, la ville poursuit ses études sur le plan qualité-tourisme et l'implantation des caméras parce qu'elle veut avoir une vision plus globale. Elle inscrit le wifi dans cet élément et il y aura un conseil communal qui devrait se pencher sur le cahier des charges début 2016.

Pour Charleroi, le cahier des charges a été confié à IMIO. Les zones couvertes devraient être identifiées.

À Namur, la ville a décidé l'année dernière de ne pas attribuer le marché et de relancer une nouvelle procédure.

À Tournai, l'étude concernant le déploiement est en cours de finalisation. Cela a été combiné, comme à Bastogne, avec les besoins en matière de vidéosurveillance. Il y a aussi la volonté de travailler sur les téléservices. Cette collaboration concerne la dématérialisation des procédures permettant des achats du commerce et du paiement électronique. C'est de manière un peu succincte ce que je voulais indiquer, mais je vous donnerai ma réponse écrite qui est un peu plus complète.

M. le Président. - Merci, Monsieur le Ministre. Vous avez fait état, dans votre message de tout ce que nous devons faire ensemble par rapport aux

événements qui se sont produits ce dernier week-end et tout particulièrement vendredi.

HOMMAGE À M. GEOFFREY DIEUDONNÉ

M. le Président. - Monsieur le Ministre, chers collègues, malheureusement, nous venons d'apprendre une très mauvaise nouvelle. Je souhaiterais que Mme Morreale puisse nous faire une communication à ce sujet.

La parole est à Mme Morreale.

Mme Morreale (PS). - Monsieur le Président, je vous avoue que nous sommes un peu retournés par ce que nous avons appris pendant que M. le Ministre s'exprimait.

Le secrétaire de la Commission de l'enseignement supérieur, devenu le secrétaire de la Commission jeunesse au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, est décédé dans la prise d'otages à Bamako.

C'est un fonctionnaire de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui s'éteint dans des conditions dramatiques, des conditions de terrorisme puisque c'est un acte barbare.

Je souhaiterais que nous ayons un moment de pensée pour M. Geoffrey Dieudonné qui est mort dans le cadre de ses fonctions et qui est un fonctionnaire tout à fait remarquable par ailleurs.

M. le Président. - Bien évidemment, nous faisons droit à la demande de Mme Morreale et nous allons nous recueillir quelques instants en pensant à ce nouveau drame et en regrettant évidemment, encore une fois, cette situation qui nous affecte grandement.

(L'assemblée observe un moment de silence)

Merci. Ceci est évidemment bouleversant et rend parfois quelque peu le travail qui est le nôtre dérisoire. Mais celui-ci est quand même, on le sait tous, l'expression forte d'autres volontés démocratiques et donc ce travail continuera.

**ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES DE LA RÉGION
WALLONNE POUR
L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2016**

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES VILLES WIFI »**

*Échange de vues
(Suite)*

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Vous comprendrez que c'est très difficile de poursuivre. Cela fait froid dans le dos. C'est un moment tout à fait particulier.

Monsieur le Ministre, je voulais vous remercier pour l'éclairage que vous avez pu donner par rapport aux réflexions, aux questions qui vous ont été posées. Je pense qu'en ce qui concerne votre note et votre présentation, j'ai insisté sur l'abondance des outils que vous aviez mis en place. Il faut maintenant savoir comment vous allez les mettre en œuvre.

Concernant les plans, vous l'avez dit vous-même, ce qui est important, c'est la transversalité entre ces différents outils. C'est là, à mon avis, l'efficacité. S'il y a une faiblesse, c'est probablement au niveau de la communication. S'il y a un clou sur lequel il faut retaper, c'est fort probablement celui-là, avec beaucoup de pédagogie. Parce qu'il est vrai que le rôle du chef d'entreprise, c'est de créer de l'emploi. C'est de faire tourner sa boîte, c'est vrai aussi. Si l'on peut lui faciliter la tâche avec plus de pédagogie et un peu plus de communication pour lui faciliter la compréhension de l'ensemble de ces outils – surtout les outils dans lesquels il peut s'inscrire afin d'obtenir l'une ou l'autre aide –, ce serait tout à fait bénéfique.

Concernant la SOGEP, je suis ravi d'entendre l'évolution qui est la vôtre par rapport aux éléments que vous aviez eu tendance à exprimer il y a déjà quelques mois. Au-delà de mettre simplement de l'argent dans une entreprise en difficulté, il y a aujourd'hui un plus, celui de cet accompagnement. Je pense qu'il est tout aussi important que l'oxygène que la SOGEP peut donner dans la trésorerie de l'entreprise. Je ne vous sous-estimais pas par rapport à votre qualité de *teasing* puisque vous avez somptueusement bien ancré dans notre mémoire les différents points sur lesquels on allait revenir. À ce niveau, je peux vous tirer mon chapeau.

Concernant la question plus précise qui était jointe à l'exposé général, je lirai attentivement et précisément la réponse. Je vous remercie pour les informations que vous avez pu me communiquer.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Dans un moment d'émotion particulier aussi par rapport à l'horreur de ce que nous avons appris, concernant un des membres du Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles, qui est précisément dans la commission dont je suis vice-présidente avec Mme Morreale, toutes nos pensées vont à la famille et aux proches. On imagine combien c'est à nouveau douloureux. Personne n'est à l'abri, mais cela ne doit pas nous empêcher, ici et maintenant, de continuer notre travail.

Au-delà de cela, je remercie Monsieur le Ministre. Le travail sur la table du Gouvernement – et singulièrement au sein de notre commission dans les mains du ministre – est important. Il y a beaucoup d'axes, beaucoup de transversalités à mener en même temps et c'est vrai que l'on peut comprendre qu'il faut, d'une part, avoir des objectifs au travers de plans, mais en même temps, tout cela est interconnecté bien évidemment. Nous aurons l'occasion de revenir ultérieurement sur les plans numériques, sur les plans PME, sur la recherche, sur les centres de recherche et l'ensemble du travail durant la fin de cette année et l'année prochaine.

M. le Président. - La parole est à M. Henry.

M. Henry (Ecolo). - Je remercie Monsieur le ministre pour ses réponses. Je reviendrai ultérieurement sur l'un ou l'autre point.

M. le Président. - La parole est à M. Sampaoli.

M. Sampaoli (PS). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

M. le Président. - La parole est à Mme Schyns.

Mme Schyns (cdH). - Je remercie M. le Ministre pour ses réponses.

M. le Président. - Plus personne ne demandant la parole dans le cadre de la discussion générale, je la déclare close.

Confiance au président et au rapporteur

M. le Président. - La confiance est accordée, à l'unanimité des membres, au président et au rapporteur pour l'élaboration du rapport.

**ORGANISATION DES TRAVAUX
(Suite)**

M. le Président. - Il y a une question qui doit être posée, mais j'en connais déjà la réponse. Elle a été posée dans d'autres commissions. C'était de savoir si cet exposé doit venir en séance plénière. La question doit

être posée. Il a été répondu par la négative par les autres commissions. Je présume qu'il en va de même sachant que les discussions budgétaires permettront encore d'aborder les sujets qui ont été évoqués aujourd'hui, que ce soit en commission ou alors, dans la suite, en séance plénière.

Je prends acte que nous n'irons pas vers la séance plénière avec cette note d'orientation budgétaire dans les compétences de M. le Ministre.

PROJETS ET PROPOSITIONS

PROPOSITION DE RÉSOLUTION VISANT À SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT DU SECTEUR DES DRONES EN WALLONIE, DÉPOSÉE PAR MME DEFRANG-FIRKET, MM. JEHOLET, DODRIMONT, EVRARD ET MME DOCK (DOC. 258 (2014-2015) N° 1)

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la proposition de résolution visant à soutenir le développement du secteur des drones en Wallonie, déposée par Mme Defrang-Firket, MM. Jeholet, Dodrimont, Evrard et Mme Dock (Doc. 258 (2014-2015) N° 1).

À la demande des auteurs de la proposition, ce point est reporté à la réunion du mardi 15 décembre 2015.

INTERPELLATIONS ET QUESTIONS ORALES

QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA MISSION ÉCONOMIQUE AU CANADA »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mission économique au Canada ».

La question est retirée en l'absence de l'auteur.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES OPPORTUNITÉS ÉCONOMIQUES EN IRAN »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et

du Numérique, sur « les opportunités économiques en Iran ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, depuis la levée de l'embargo américain, l'Iran constitue une terre d'opportunités économiques et tout particulièrement au niveau du secteur aéronautique.

C'est dans ce cadre que Skywin organise une mission avec la collaboration de l'AWEx à Téhéran à la fin du mois de novembre.

Quels sont les objectifs précis de cette mission ? S'agit-il d'une prise de contact ou peut-on déjà espérer signer des contrats ?

On sait qu'il y a très souvent une préparation à ce type de mission et des contacts qui en découlent. La Région bruxelloise a déjà mené une mission de ce type en 2014. Je comprends évidemment la nécessité de se montrer prudent sur le plan économique, mais n'a-t-on pas déjà manqué des opportunités commerciales ?

Pourquoi avoir cantonné cette mission au domaine de l'aéronautique ? Pourquoi ne pas l'avoir élargie au domaine biomédical, voire à l'industrie agroalimentaire ?

Je ne doute pas que vous avez des précisions et des réponses à me donner sur le sujet.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, jusqu'à présent la Wallonie a eu une stratégie indirecte, c'est-à-dire que des entreprises étaient sur place, mais comme vous le savez, l'embargo était un frein extrêmement important aux relations avec ce pays.

Aujourd'hui, il faut se rendre compte que la levée de l'embargo, dont les mesures ne sont pas encore totalement arrêtées d'ailleurs, montre – nous avons vécu la même chose au Myanmar – que ces pays ont un potentiel économique extraordinaire. Je ne dois pas vous rappeler que l'Iran est un exportateur de pétrole qui, justement, dispose de capacités de développement importantes.

De surcroît, nous avons, dans le passé, énormément de bonnes relations avec ce pays où les Belges ont été présents depuis de nombreuses années.

Le pays souffre aujourd'hui d'un déficit dans énormément de secteurs tels que :

- la pétrochimie ;
- l'aviation ;
- l'automobile ;

- les produits pharmaceutiques ;
- l'agriculture – vous avez cité tout ce qui est agroalimentaire ;
- tout ce qui est infrastructures en général.

On pourrait aussi dire tout le problème du traitement des eaux, du traitement des déchets où nous avons des compétences, est important.

Il y a une mission et comme je l'ai indiqué, le processus de levée des sanctions n'est pas encore totalement finalisé. C'est pourquoi il y avait eu un consensus pour qu'il y ait une première étape que l'on a qualifiée de prudente, mais je pense que « prudente » est excessif. En octobre dernier, une délégation iranienne est venue en Wallonie et c'était déjà un point important. À cette occasion, nous avons accueilli le président du Parlement et cette délégation a été impressionnée par ce qu'on lui a présenté. Cette délégation a effectivement montré un intérêt pour l'aéronautique. C'est eux qui l'ont choisi, ce n'est pas moi.

Nous avons effectivement eu des contacts avec Skywin à ce moment et c'est à la suite de cela que, fin de ce mois, Skywin ira à Téhéran. Ce n'est que la première étape.

Nous avons la volonté de continuer ces éléments et une mission trirégionale multisectorielle est prévue courant 2016.

Pour y arriver, nous travaillons d'ailleurs déjà avec un certain nombre de personnes qui ont soit déjà une base en Iran, soit qui ont le projet de retourner en Iran pour améliorer les éléments puisque l'attaché économique et commercial qui n'est pas de la Région wallonne, mais d'une autre Région, arrivée début janvier. Nous préparons donc cette réunion de manière importante.

Notre volonté est bien sûr de saisir toutes les opportunités le plus rapidement possible avec les autorités iraniennes de manière à développer notre commerce avec ce pays extrêmement important.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, votre conclusion résume bien la démarche qui doit être la nôtre. Je pense que plus vite on sera présent et plus vite on aura aussi l'occasion de saisir les opportunités. Voilà qui est de bon augure. Je ne doute pas que nous reviendrons avec des éléments concrets d'ici peu.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES PREMIERS EFFETS DE LA CREATIVE VALLEY »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les premiers effets de la Creative Valley ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, en février, soit quelques jours à peine après le lancement de la Creative Valley Mons-Borinage-Centre, je vous interpellais sur le sujet.

Plusieurs mois après ce lancement, je me permets de relancer le débat.

À l'époque, vous parliez d'une structure bicéphale avec deux centres pilotes : Mons et La Louvière ; l'ensemble étant doté d'un budget de 235 000 euros.

Depuis huit mois, combien de projets ont-ils vu le jour au sein de cette Creative Valley ?

Le budget est-il resté identique ou a-t-il évolué ? Vous mentionniez la participation de 35 partenaires.

Depuis, ce nombre a-t-il augmenté ou diminué ?

Des passerelles ont-elles été jetées avec les autres hubs régionaux ?

Voit-on déjà poindre le germe d'une transformation de l'économie traditionnelle du territoire vers l'économie créative ?

Constate-t-on la naissance d'expériences d'hybridations transdisciplinaires ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, développée dans le cadre du programme Creative Wallonia, la phase pilote des hubs créatifs prévoyait pour le hub montois, un budget de 235 000 euros pour la période s'étalant du 1er mai 2014 au 31 octobre 2015. Ce budget ne doit pas être modifié puisque la pérennisation de la structure passe aujourd'hui par la programmation FEDER.

Pendant cette phase pilote, la Creative Valley a été impliquée dans 49 actions et a touché pas moins de 6 500 personnes.

Les 35 partenaires initialement mentionnés dans le projet sont toujours actifs autour du hub. Vingt-cinq d'entre eux sont d'ailleurs directement impliqués dans l'animation de la Creative Valley.

Si un grand nombre de partenaires peut parfois entraîner des difficultés, je tiens ici à souligner la richesse de l'approche collaborative. En effet, cette approche constitue le socle essentiel de l'économie créative.

Dans le cadre du pilotage des différents hubs, une mutualisation a ainsi été développée afin de créer un réel espace de collaboration entre les hubs. Elle permet à la fois :

- une compréhension commune des concepts ;
- une validation des modèles locaux ;
- l'échange d'expériences.

Cette approche mutualisée constitue le fondement de l'émergence d'une véritable communauté des hubs créatifs au niveau régional.

Au niveau du hub montois, les collaborations interhubs et les intérêts suivants ont été soulignés :

- collaboration entre le Relab, *fab lab* de Liège, et la Fabrique des singes, *fab lab* de Mons ;
- collaboration avec le hub louvaniste sur la thématique commune des classes d'innovation ;
- collaboration avec le Smart Gastronomy Lab lors d'ateliers portant sur les imprimantes 3D alimentaires ;
- proposition de collaboration avec les autres hubs portant sur la mise en place d'ateliers de prospectives sur des thématiques communes ;
- proposition de collaboration avec le *living lab* WeLL et les hubs intéressés. Cette dernière porte sur l'intégration de l'art, du numérique dans les hôpitaux pour accompagner les malades, le personnel et les personnes dans les salles d'attente.

L'efficacité de mesures concernant l'économie créative ne pourra se mesurer qu'ultérieurement. Néanmoins, force est de constater que les germes de transformation du territoire sont déjà observables.

Pour chacun d'entre eux, la phase pilote des hubs créatifs a eu pour premier effet de rassembler des opérateurs différents. À ce sujet, un des projets les plus marquants développés par le hub est la Creative Jam.

Cette session de travail intensive de 48 heures a permis à 45 participants d'horizons différents et de compétences diverses de partager leurs idées sur une même thématique.

Des résultats innovants – dont une robe animée et un jeu vidéo – ont ainsi pu démontrer la pertinence de la démarche collaborative d'hybridation transdisciplinaire. Trop souvent, on pense que ces hubs créatifs font de

l'anecdote, mais en réalité, c'est une véritable transformation sociale. Je peux vous dire que j'ai été à Shenzhen en Chine continentale et que ces hubs créatifs sont des sources d'innovation tout à fait essentielles.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Voilà de très bons éléments, Monsieur le Ministre, et des nouvelles rassurantes.

Sans vouloir faire du sous-localisme, je souhaite exprimer un peu de tristesse. Je n'entends pas beaucoup parler de La Louvière dans cette démarche. Probablement qu'il va falloir attendre encore un peu pour que le noyau se développe et que la région du Centre, une fois de plus – vous connaissez mon attachement à celle-ci –, va devoir attendre un peu. J'espère en tout cas que les moyens qui seront alloués viseront probablement, peut-être – en tout cas je compte sur vous – afin de mettre l'accent sur le développement de ce noyau en direction aussi de la région du Centre et pas exclusivement, même si, nous sommes bien d'accord, Monsieur le Ministre de l'Économie, c'est de toute une région que nous devons parler ici et pas de sous-région, mais vous comprendrez ma sensibilité par rapport à celle-là précisément.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA SUSPENSION DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF AU CENTRE DE PROTONTHÉRAPIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la suspension du marché public relatif au centre de protonthérapie ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, le 29 septembre, je vous interpellais sur le futur centre de protonthérapie de Charleroi. J'abordais notamment la question du recours en suspension contre le marché public introduit par Varian.

Vous me répondiez que, malheureusement, le tribunal avait donné droit à Varian, que l'université examinait les procédures de recours, mais que vous n'aviez aucun doute quant au fait qu'IBA, vu son expertise, est le partenaire le plus à même de fournir le service demandé.

Indépendamment de ce dernier facteur, pourquoi l'université n'a-t-elle pas plus ouvert la procédure de sélection, sachant la stratégie agressive de Varian dans d'autres domaines similaires ? Quel sera l'impact de la

décision du tribunal sur la procédure ? On parle d'un retard de trois à six mois. Est-ce exact ? J'ai retenu en tout cas les éléments que vous me donniez à cette époque, c'est-à-dire l'importance de ce développement. J'y crois comme vous. Voilà pourquoi je revenais sur cette thématique et sur ce sujet plus spécifique.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, le projet de protonthérapie, comme vous le savez, est un partenariat d'innovation technologique qui associe les universités, des hôpitaux, ainsi qu'IBA.

Je rappelle qu'il s'agit d'un grand projet de recherche, structuré autour d'une installation de protonthérapie. Cette installation constituera un centre de recherche et de développement dans les domaines cliniques, industriels et radiologiques. Ce sera aussi un centre de formation important. Il sera accessible autant aux cliniciens qu'aux techniciens médicaux ou industriels.

Les universités ont estimé que la procédure d'attribution à un fournisseur unique était légitime. Cette décision a été motivée par de nombreux arguments techniques. C'est la raison pour laquelle la procédure de sélection n'a pas été ouverte à d'autres acteurs.

Le Tribunal de première instance de Bruxelles, qui s'est prononcé le 21 septembre dans le cadre d'une procédure de référé, a quant à lui estimé que cette procédure n'était pas adaptée. Je suppose que la motivation n'a pas été convaincante pour le tribunal. Cela a entraîné la suspension de la procédure. Aujourd'hui, l'université en charge du dossier va répondre aux différents éléments de manière à ce que le délai perdu soit le plus faible possible. En tout cas, en 2016, on devrait voir le lancement de ce projet. C'est en tout cas le vœu que je forme, mais je pense qu'il en sera ainsi.

Je tiens simplement à indiquer qu'au nord du pays, la KUL a fait une procédure et qu'IBA a été désignée.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - J'en prends acte, Monsieur le Président. Je remercie M. le Ministre pour son éclairage sur le sujet.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE PROJET AERO+ »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt,

Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le projet Aero+ ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, un autre sujet qui me semble important pour la Wallonie.

Le pôle de compétitivité Skywin soutient, depuis maintenant quelques mois déjà, le projet Aero+. C'est un projet mis sur pied par l'entreprise Techspace Aero, dont l'objectif est la production de pièces aéronautiques au moyen d'imprimantes 3D.

Quels sont les moyens concrets mis en place par le Gouvernement et par le pôle Skywin pour soutenir ce projet ? Ce projet est-il de nature à révolutionner la production de matériel aéronautique à grande échelle ou se cantonne-t-il à certains éléments particuliers ? Quand le projet doit-il aboutir à une production industrielle ? Ce projet n'est-il pas de nature à pouvoir faire l'objet d'une collaboration avec le cluster MecaTech ?

Ce n'est pas une véritable question, c'est aussi une proposition que je souhaitais vous faire.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, le projet Aero+ a été sélectionné le 2 juillet dernier. La décision a été fondée sur la recommandation du jury dans le cadre du treizième appel à projets. Ce projet vise à acquérir des connaissances et des compétences qui permettront de maîtriser le cycle complet de conception et de réalisation de pièces aéronautiques en fabrication additive, ce que l'on appelle d'ailleurs généralement l'*additive manufacturing*.

Les partenaires sont : Tech-Space Aero, Samtech, Amos et V2I.

Le projet porte sur un montant de 5 millions d'euros, dont 3,5 millions de financements publics. Il devrait se réaliser en 45 mois. Ce délai s'explique par les besoins de certification imposés par les constructeurs aéronautiques.

Comme tout projet du plan Marshall, il a été élaboré lors de rencontres technologiques animées par le pôle Skywin sur les nouvelles thématiques du secteur aérospatial. Le pôle a été particulièrement actif dans le montage du consortium ainsi que dans l'élaboration du projet.

Comme plusieurs projets de pôles concernant l'*additive manufacturing*, les pôles MecaTech et Skywin ont décidé conjointement de la mise en place d'un comité de coordination technologique. Ce dernier doit

permettre un échange de savoir-faire dans différents projets industriels liés à la fabrication additive. Suite à l'un de ces comités, les deux pôles se sont mis d'accord sur le fait de mener le projet Aero+ au sein du pôle Skywin.

On vient de rappeler que le projet Aero+ est un projet de recherche dont la finalité est évidemment incertaine, mais dans la mesure où l'on pourrait réussir, cela pourrait révolutionner la manière de produire certaines pièces aéronautiques, spécialement celles des moteurs d'avions. En effet, en raison de contraintes techniques, certaines pièces ne peuvent être produites via des techniques de production traditionnelle. L'avantage compétitif de l'entreprise qui maîtrisera cette technologie pourrait être décisif.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Je remercie M. le Ministre pour cette réponse on ne peut plus complète et concrète. J'insiste sur l'aspect positif, on en parlait tout à l'heure, de la transversalité, de la mise en relation de différentes entités afin de partager l'expérience des uns et l'expérience des autres.

Je pense que cela ne peut qu'ajouter un plus à l'évolution et au développement de cette structure, de cet outil.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA COMPOSITION DES
JURYS RELATIFS AUX APPELS À PROJETS
CWALITY ET FIRST »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la composition des jurys relatifs aux appels à projets CWALity et First ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, depuis que vous avez pris vos fonctions, plusieurs appels ont été organisés dans le cadre des projets CWALity et First. J'ai été interpellée par des personnes qui ont répondu à ces appels et qui s'interrogent sur la composition des jurys.

En effet, selon l'arrêté du Gouvernement du 18 septembre 2008 pris en application du décret sur la recherche, l'article 48 prévoit en son 5° que le jury comprend au moins un représentant du ministre de la Recherche, un représentant du ministre de l'Économie, quatre représentants du Conseil de la politique scientifique et un représentant de l'administration.

Même s'il est peut-être question d'une révision de cette disposition de l'arrêté du Gouvernement, les textes sont là et une telle révision, si vous l'envisagez – ce que vous confirmerez ou infirmerez – n'est pas encore effective.

Dans les faits, il me revient que la composition des jurys n'aurait pas respecté le dispositif prévu en ce qu'aucun des quatre représentants du CPAS n'aurait siégé dans les jurys.

Rappelons que le rôle des jurys est évidemment important. Ils doivent vérifier que la procédure d'évaluation telle que décrite dans l'appel a été respectée, vérifier que l'administration a tout mis en œuvre pour un traitement équitable des projets soumis et valider les évaluations faites à l'attention du ministre dans le classement des projets.

Le respect des termes de l'arrêté vise à mettre en œuvre une procédure à la fois transparente et équitable.

Aussi, Monsieur le Ministre, pouvez-vous me dire si ces informations sont exactes ou erronées et, au cas où elles seraient exactes, m'indiquer les raisons qui auraient présidé à votre choix d'ainsi mettre sur pied des jurys qui ne respecteraient pas le prescrit légal ? Ne serait-il pas opportun de rectifier le tir dans ce domaine ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, la composition du jury s'est plutôt faite *de lege ferenda* que *de lege lata*. Pourquoi s'est-elle faite de cette façon ? Parce qu'il y a eu une expérience malheureuse en 2013 où, lors d'une sélection des projets de CWALity, le projet de sélection rassemblait 17 membres et l'un des membres a approuvé deux projets qu'il avait lui-même déposés sans prendre la mesure de se porter en conflit d'intérêts.

La volonté aujourd'hui est effectivement de se positionner sur base du jury des pôles de compétitivité avec la volonté d'être impartial et, comme la femme de César, de ne pas pouvoir être suspecté. C'est là la raison. Il eut été préférable de respecter la procédure.

Dans la mesure où cela, semble-t-il, n'a pas porté préjudice à quiconque aujourd'hui, nous allons vérifier cet élément. Je prendrai les mesures pour que soit, s'il n'y a pas de consensus, on retourne à l'ancien arrêté, soit, s'il y a un consensus, que l'on change les choses à l'avenir, mais qu'en tout cas la règle juridique soit respectée de manière parfaite.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Je suis en même temps heureuse d'entendre la fin de votre réponse qui vise à ce que la règle soit respectée et comme vous le disiez, si

elle doit être changée, le ministre la changera pour faire au mieux. Là, je vous rejoins.

Par contre, pour le fait de ne pas avoir respecté les textes, je suis un peu déçue parce que vous nous avez habitués à toute autre chose et cela ne vous ressemble pas. Vous avez été applaudi tant au nord du pays qu'au sud, et même à l'étranger, lors de la mise en place des pôles. Je m'en souviens bien parce que nous avions mis en place des jurys indépendants avec un délégué. Vous en avez encore parlé tout à l'heure lors du débat sur la note de politique générale avec une évaluation faite de manière indépendante.

Ici, le fait, avec des collaborateurs du cabinet et l'administration seule, d'évacuer le CPS... et s'il y a eu une indécatesse de procédure, cela aurait pu être rectifié au moment même et cela pourrait valoir avec tous les jurys. Ce n'était donc pas lié au CPS. Vous êtes un homme pragmatique et vous voulez avancer, mais en même temps, vous êtes un légaliste, vous l'avez confirmé et j'en suis heureuse, et la procédure que vous suggérez est dangereuse juridiquement et politiquement parce qu'elle ne correspond pas aux nouvelles procédures que vous avez voulu impulser.

Je terminerai en vous citant, je sais que quand on est ministre on dit beaucoup de choses : « Ce modèle indépendant de gouvernance fait la force du dispositif » ; mais le contraire est vrai aussi.

**QUESTION ORALE DE MME BALTUS-MÖRES À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES CONNEXIONS
INTERNET EN ZONE RURALE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Baltus-Möres à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les connexions Internet en zone rurale ».

La parole est à Mme Baltus-Möres pour poser sa question.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, vu les multiples obstacles de tenir votre promesse de « transformer la Wallonie en terre d'excellence numérique », je m'adresse à vous aujourd'hui avec des pistes alternatives pour atteindre les objectifs du plan Marshall 4.0.

Cet été, le président des employeurs allemands, Rainer Dulger, a lancé une idée intéressante dans la problématique des connexions à haut débit dans les régions rurales : « *Wenn der Staat eine Leitung in ein entlegenes Tal legt und dann verpachtet, wäre das eine Idee* ». Ainsi, on pourrait traduire en français cette idée par le fait qu'une solution envisageable serait que l'État

ou la Région installe directement, dans les zones habitables des régions rurales, des connexions à haut débit, de façon à ce que les habitants puissent disposer de ces raccordements.

Même si le Fédéral est en partie compétent pour les connexions à haut débit, j'aimerais savoir si la Région wallonne, et plus précisément vous, en tant que ministre compétent, avez déjà pensé, en collaboration avec votre collègue du Fédéral, à véritablement intégrer l'approvisionnement à haut débit dans les objectifs du logement et de l'aménagement du territoire.

De plus, envisagez-vous de mener des projets pilotes dans les régions rurales comme cela s'est fait, par exemple, chez nos voisins allemands dans la Rhénanie-Palatinat, en collaboration avec la Fraunhofer Institut pour l'ingénierie software expérimental, IESE ? Ainsi, pour vous expliquer, dans le cadre de leur projet Smart Rural Areas, la Région de Rhénanie-Palatinat investit dans des connexions à haut débit dans les zones rurales afin de développer et tester des professions et des modèles de vie alternatifs.

Un autre exemple est celui du Bundesland Baden-Württemberg qui investit 250 millions d'euros dans l'expansion du réseau à fibre optique pour les zones rurales, jusqu'en 2018.

Dès lors, que pensez-vous de ces ambitieux projets allemands ? Comptez-vous en faire de même pour nos zones rurales qui souffrent véritablement du manque de connexions à haut débit ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, la proposition de Plan du numérique élaborée par le Conseil du numérique a été transmise le 18 septembre dernier. Elle souligne la nécessité d'une véritable politique d'aménagement numérique de la Région. Celle-ci repose notamment sur la disponibilité d'infrastructures de télécommunications offrant un accès haut et très haut débit sur l'ensemble du territoire. Cette vision doit contribuer à l'équilibre des différents espaces, urbains et ruraux, afin de doper l'attractivité et la compétitivité de la Région sur la scène internationale.

En ce qui concerne les projets d'infrastructures mis en place par nos voisins allemands, je suis attentif à ses évolutions et à ses résultats. Déjà, lors de sa mission préparatoire à la proposition de Plan du numérique, le cabinet d'études Roland Berger avait effectué un *benchmark* de l'ensemble des initiatives comparables. Ces consultations ont notamment servi de base de travail pour l'élaboration de l'axe territoire du Plan du numérique et des mesures concernant le déploiement des réseaux fixes et mobiles.

Par ailleurs, lors des Assises du numérique, l'Agence du numérique a réuni un groupe de travail dédié à la couverture fixe et mobile du territoire.

Ce groupe réunissait l'ensemble des parties prenantes pour une future politique d'aménagement numérique du territoire grâce aux infrastructures de télécommunications. Les résultats ont notamment été intégrés à la proposition de Plan du numérique.

Enfin, mon cabinet a également eu des contacts avec celui de mon homologue fédéral pour débattre des enjeux en matière de connexion Internet à très haut débit.

En ce qui concerne l'accessibilité au haut et très haut débit, les rapports élaborés au niveau européen et fédéral, notamment via l'IBPT, montrent deux choses : notre pays dispose d'une couverture au-dessus de la moyenne européenne ; il n'en demeure pas moins que des disparités importantes subsistent dans certaines parties du territoire.

Notre Région n'échappe malheureusement pas à ce constat, au vu de sa géographie et de la relative dispersion de son habitat. Cette réalité contraste souvent avec certaines cartographies qui privilégient une couverture de la population par rapport à une couverture du territoire.

Pour atteindre cet objectif de couverture totale, il convient donc de mettre en place, dans les meilleurs délais, une série d'initiatives. Celles-ci bénéficieront à chacun.

Tout d'abord, l'objectif est de mettre en place une mission de pilotage du haut et du très haut débit. Cette mission est destinée à assurer une cohérence d'ensemble entre les différentes initiatives présentes et futures concernant le déploiement de ces infrastructures.

De plus, nous avons fait le choix, à la différence d'autres Régions, de maintenir une stricte logique de neutralité technologique. Ainsi, il s'agit de ne pas entraver les dynamiques d'innovation permettant de servir au mieux les intérêts du consommateur final et cela où il se trouve.

En outre, comme vous le savez, le Gouvernement m'a mandaté, avec le ministre des Pouvoirs locaux, pour mener une concertation avec les opérateurs du secteur des télécommunications en ce qui concerne la taxe pylône. Nous souhaitons inscrire nos efforts dans les exigences fixées par le cadre européen, notamment en ce qui concerne la mutualisation des infrastructures. Cette approche doit favoriser une baisse des coûts de déploiement au sein de la partie relative aux travaux de génie civil qui est, par nature, la plus coûteuse.

Cette cohérence d'ensemble facilitera l'identification des projets de haut et très haut débit jugés prioritaires pour l'équilibre des territoires. Il permettra également la

mobilisation de l'ensemble des acteurs concernés, tant privés que publics.

À l'instar des exemples allemands, j'envisage de valoriser systématiquement le déploiement du haut et du très haut débit par la mise en place de démonstrateurs d'usage dans les territoires concernés, en ce compris les territoires ruraux.

L'Agence du numérique participe également à un ensemble d'initiatives européennes, concernant les services numériques et la connectivité dans les zones rurales. C'est notamment le cas d'un groupe de travail qui a tenu sa première réunion sur le sujet le 18 novembre 2015 à Bruxelles, dans le cadre du Réseau européen de Développement rural. D'autres initiatives sont également suivies par l'Agence du numérique, notamment dans la Province de Luxembourg, en collaboration avec l'association internationale Ruralité, Environnement Développement et l'intercommunale IDELUX-AIVE.

M. le Président. - La parole est à Mme Baltus-Möres.

Mme Baltus-Möres (MR). - Monsieur le Ministre, j'ai bien entendu votre réponse, mais je déplore vraiment – vous pouvez l'imaginer déjà – que vous n'annoncez toujours pas de projets concrets, pas le moindre projet pour les zones rurales, alors que le projet *Smart Cities*, que je salue fortement, existe.

Les investissements dans le numérique ne sont pas équilibrés dans les zones urbaines et les zones rurales.

Si l'on prend comme exemple le projet *Smart Cities*, là, on investit et l'on ne fait pas un projet comparable pour les zones rurales. Pourtant, nous avons 229 communes rurales en Région wallonne et il n'y a pas seulement les grandes villes qui ont besoin d'être connectées à un haut débit.

En plus, selon une étude actuelle de l'ULB de Mme la Professeure Godart et M. le Professeur Hanin sur les défis des espaces ruraux, un des résultats était que c'était un besoin d'améliorer la couverture haut débit dans les zones rurales.

Je me demande vraiment si les zones rurales n'ont pas le droit de profiter d'une excellence numérique. Les zones rurales n'ont-elles pas le droit d'être *smart* ? Je pense qu'il y a vraiment la nécessité, c'est vital pour le futur de nos communes rurales. Comme les trains et les routes l'étaient à l'époque, aujourd'hui, l'Internet et la couverture à haut débit sont une nécessité absolue. Il est dommage que je n'entende toujours pas de vrais nouveaux projets pour améliorer la situation numérique dans les zones rurales.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE DÉVELOPPEMENT DE
L'OPEN DATA AU SEIN DU SPW ET
L'IMPLICATION DU SPW DANS LE PLAN POUR
LE NUMÉRIQUE EN WALLONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le développement de l'open data au sein du SPW et l'implication du SPW dans le Plan pour le numérique en Wallonie ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**INTERPELLATION DE MME RYCKMANS À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA SCISSION DE LA
SOCIÉTÉ TRACE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de Mme Ryckmans à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la scission de la société Trace ».

La parole est à Mme Ryckmans pour développer son interpellation.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Monsieur le Ministre, excusez-moi, je suis un peu perturbée avec les nouvelles qui nous tombent de nos collègues de la Fédération Wallonie-Bruxelles à Bamako ; excusez-moi.

Je voulais vous interroger, Monsieur le Ministre, sur la scission de la société Trace. Cette société a été reprise par un actionnaire majoritaire depuis le 1er avril 2015 par la société Holding néerlandaise Flexpoint. La Région wallonne y possède encore cependant 20 %. Le 13 novembre dernier a eu lieu, devant notaire, si je ne me trompe, la scission en deux sociétés distinctes : d'une part, les activités titres-services et, d'autre part, les activités d'intérim, *outplacement* et coaching.

Cette scission, qui a été déposée au *Moniteur belge* et déposée au tribunal de commerce du 30 septembre, a été décidée sans concertation avec les syndicats qui n'ont jamais eu à connaître les termes de l'offre liante de Flexpoint à la Région wallonne.

La scission était-elle prévue dans l'offre liante ou dans le pacte d'actionnariat ? Ces documents sont-ils publics ? Si oui, y a-t-il moyen d'y avoir accès ?

Combien d'emplois, sur les plus de 1 000 emplois actuels, seront-ils repris dans chacune des deux entreprises ?

Comment fonctionnera le conseil d'entreprises de chacune de ces deux entités ?

Comment la Wallonie peut-elle passer outre, puisqu'elle est partie prenante, d'un jugement du tribunal de 2008 qui actait qu'une séparation des entités n'était pas possible ? À l'époque, cela avait été demandé et le tribunal avait évalué et empêché cette séparation en deux entités.

Quelles sont les intentions de la Région relativement aux 20 % d'actions qu'elle détient encore ? Après scission, la Région gardera-t-elle ses parts de manière proportionnelle dans les deux sociétés ou bien y a-t-il un scénario de sortie de l'actionnariat ?

La création d'une nouvelle société de titres-services obligera à demander un nouvel agrément puisqu'un numéro d'agrément en titres-services ne peut jamais être cédé. Quels seront les délais nécessaires ? Avec quelles conséquences pour le personnel actuellement engagé dans les secteurs titres-service et notamment en termes de conditions salariales, d'assurances, d'avantages sociaux ?

La stratégie de Flexpoint semble être d'opposer les deux entreprises l'une à l'autre, notamment par des vexations régulières.

On me relate que le personnel qui travaille au même endroit est traité différemment, qu'une agence s'est inaugurée pour les clients d'intérim *outplacement* sans que les travailleuses et les travailleurs titres-services n'y soient associés. Cette stratégie n'est-elle pas aussi de vider Trace de ses ressources en mettant tous les nouveaux contrats titres-services – pour l'instant, c'est ce qui se passe – au nom de Flexpoint, en reprenant systématiquement les contrats à ce nom et en faisant parfois même pression sur les clients des titres-services Trace pour qu'ils passent à la société titres-services Flexpoint ?

Les parts de la Wallonie ne risquent-elles pas d'être, de facto, dévaluées ? Qu'en pensez-vous et que fait la Région pour veiller à son investissement financier ? Ne sommes-nous pas dans un scénario à la Sabena, où les activités bénéficiaires seront transférées par un mécanisme d'ingénierie fiscale ou d'optimisation fiscale, aux Pays-Bas, et les activités les moins rentables progressivement abandonnées ?

Pourtant, il y va d'un millier d'emplois dans le secteur des titres-services et l'on sait que ce secteur fait l'objet de toutes les attentions de la Région wallonne, en particulier de votre collègue, Mme Tillieux, puisque l'on a eu à travailler et à réfléchir sur la pérennisation du système et sur les défis auxquels la Région devra faire face.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, je suis un peu ennuyé dans la mesure où ce dossier relève des compétences de mon homologue la ministre de l'Emploi, et que toutes les négociations se sont faites sous son autorité. Ce n'est qu'une fois l'ensemble des négociations terminées que le Gouvernement a demandé à ce que la SOGEPA puisse être, dans le cadre d'une mission déléguée, la dépositaire des parts appartenant à la Région. J'interviens non pas comme quelqu'un qui a suivi le dossier dans tous ses détails, mais bien comme ministre de tutelle de la SOGEPA. Sur toute la stratégie, il eut été, à mon sens, peut-être plus adéquat.

Je vais vous donner les différents éléments qui m'ont été à moi-même donnés et que j'ai appris au travers, d'ailleurs, de ces éléments, même si j'ai assisté à la négociation au niveau du Conseil des ministres.

La société Trace, comme vous le savez, était en grande difficulté. C'était d'ailleurs déjà le cas sous la précédente législature. Elle avait dû faire l'objet de soutien de la Région, même si l'on avait pu reporter un certain nombre d'interventions. Les activités, appelées « Solutions RH » que sont l'intérim, le recrutement, le coaching et le reclassement externe se tournent naturellement vers un public d'entreprises, tandis que les activités titres-services visent le consommateur final.

Ces deux types d'activités ne sont pas cohérentes ou intrinsèquement liées, tant d'un point de vue commercial que législatif. En effet, Trace et Flexpoint ont placé la gestion opérationnelle des deux *business-units* dans des organisations distinctes et avec un personnel distinct.

Il est important de rappeler que l'option de séparation de deux activités a été envisagée lors des négociations. Une référence à une scission des activités figure dans l'offre liante, ainsi que dans le pacte d'actionnaires.

Conformément à la pratique en la matière, ces documents sont destinés aux actionnaires uniquement, mais je vous en donne évidemment l'information.

Le Gouvernement a marqué un accord de principe sur une scission partielle à condition que :

- les droits de la Région, tels qu'établis dans le pacte d'actionnaires signé avec Flexpoint, soient sauvegardés en les dupliquant dans le pacte d'actionnaires à constituer pour la nouvelle entité ;
- la détention des parts dans les deux sociétés distinctes, soit de respectivement 80 % pour Flexpoint et de 20 % pour la Région ;
- les statuts de la nouvelle entité soient rédigés en se conformant aux statuts existants de Trace.

Il faut noter que la scission des deux sociétés n'a pas eu lieu le 13 novembre, au vu du délai nécessaire pour

obtenir l'agrément, combiné à celui lié à l'attestation de la situation comptable. Un nouveau calendrier est par conséquent en cours de réflexion. Il devra éventuellement donner lieu à une nouvelle décision du Gouvernement.

Lorsque la nouvelle entité dédiée à l'activité titres-services fonctionnera, l'ensemble des aides-ménagères y sera transféré, ainsi qu'une partie des employés.

La législation applicable sera strictement respectée, tant en matière de préservation des droits sociaux que de concertation et d'information des organisations syndicales.

Pour conclure, si les informations évoquées ici suscitaient de plus amples demandes de votre part, je vous invite à solliciter ma collègue qui est plus à même que moi d'aller dans le détail des choses puisqu'elle a suivi, avec ses collaborateurs, le détail de la négociation et il est toujours difficile de revenir sur des choses que l'on n'a pas soi-même connues.

M. le Président. - La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Dans le cadre d'une interpellation, Monsieur le Président, puis-je m'étendre un peu ?

M. le Président. - Vous avez un peu plus de temps, en effet, oui.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je remercie M. le Ministre. Je voudrais d'abord lui signaler que j'ai effectivement beaucoup hésité à poser ma question, à quel ministre la poser. J'ai posé à Mme la Ministre Tillieux un certain nombre de questions en l'interpellant aussi ou en l'informant, je pense, de la difficulté de la situation au sein de l'entreprise et en particulier du secteur titres-services.

J'ai eu des réponses hier soir assez lénifiantes : tout va bien dans le meilleur des mondes, ce dont je suis un peu surprise.

Je suis contente d'avoir attiré l'attention du Gouvernement sur la situation et je pense que si l'offre liante et si le pacte d'actionariat envisageaient la scission partielle dès le départ, comme ces documents ne sont pas à la disposition et que les travailleuses n'y ont pas accès, en termes de concertation sociale et syndicale, il y a un manquement important.

J'entends que la scission n'a pas encore eu lieu, mais je ne pense pas qu'elle est remise en question pour autant. Le fait qu'il y ait une scission partielle, qu'il y ait des conditions et que donc l'actionariat reste similaire et que la Région wallonne par le biais de la SOGEPA garde ses 20 % dans chacune des entreprises, si j'ai bien compris, cela nous laisse une place au sein du conseil d'administration, cela nous laisse donc un œil attentif sur la manière dont les deux secteurs vont être gérés.

Je n'ai pas reçu de réponse, Monsieur le Ministre, sur le fait que s'il y a création d'une nouvelle société de titres-services, comment se fera l'agrément. Quels seront les délais pour le personnel, quelles en seront les conséquences ?

Monsieur le Ministre, je proposerais de déposer une motion invitant le Gouvernement wallon à rester bien attentif à la pérennité des activités des deux branches, en particulier dans la branche titres-services.

Je pense que le choix a été fait de revendre cette société à Flexpoint, mais le fait de garder 20 % montre bien la volonté de la Région wallonne de rester attentive à la situation et de ne pas lâcher, de but en blanc, les emplois de 1 000 travailleuses titres-services, de veiller à ce que cette société ne fasse pas faillite et que, à travers sa position d'actionnaire minoritaire, le Gouvernement wallon puisse bien veiller à la meilleure concertation sociale au sein de l'entreprise et que les organisations syndicales soient informées au mieux de la stratégie du groupe et de la manière dont le personnel sera pris en compte et conserver au maximum dans ses droits.

Dois-je vous lire le projet de motion comme tel, étant donné que je vous ai dit les deux articles ?

M. le Président. - Vous pouvez donc la déposer sur notre banc, Madame la Députée.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Je peux peut-être reprendre les considérants ou ce n'est pas nécessaire ?

M. le Président. - Des motions sont déposées en conclusion de l'interpellation de Mme Ryckmans. La première, motivée, est déposée par Mme Ryckmans (Doc. 352 (2015-2016) N° 1) et la seconde, pure et simple, par Mmes Morreale et Simonet (Doc. 353 (2015-2016) N° 1).

La parole est à Mme Ryckmans.

Mme Ryckmans (Ecolo). - Ayant entendu mon interpellation à M. le Ministre, considérant la participation à hauteur de 20 % de la SOGEPa dans le capital de Trace après sa vente au holding Flexpoint au 1er avril dernier, considérant la scission en cours des activités de Trace en deux sociétés distinctes – j'ai été prudente : j'ai mis « scission en cours » – d'une part, les activités titres-services et d'autre part, les activités d'intérim, *outplacement* et coaching, et soucieux des conséquences négatives sur le capital et sur l'emploi dans l'entreprise du secteur titres-services qui pourraient en résulter, demande au Gouvernement wallon de rester attentif à la pérennité des activités des deux branches, et en particulier de la branche titres-services et de veiller, à travers sa position d'actionnaire minoritaire, à la meilleure concertation sociale au sein de l'entreprise.

M. le Président. - Ceci clôture votre intervention sur le sujet et le dépôt de cette motion dont nous prenons acte.

L'incident est clos.

**INTERPELLATION DE M. HAZÉE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE RAPPORT SUR LES
RÉMUNÉRATIONS DES GESTIONNAIRES ET
ADMINISTRATEURS PUBLICS DES
ORGANISMES D'INTÉRÊT PUBLIC RELEVANT
DES COMPÉTENCES DU MINISTRE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle l'interpellation de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le rapport sur les rémunérations des gestionnaires et administrateurs publics des organismes d'intérêt public relevant des compétences du ministre ».

L'interpellation est retirée à la demande de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES SMART WORK
CENTERS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les *smart work centers* ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, au travers de Creative Wallonia, deux initiatives distinctes ont vu le jour : les espaces de *coworking* et les *smart work centers*.

Dans une réponse du 15 juillet, vous mettez en exergue deux différences : les espaces de *coworking* se situent à proximité des centres urbains et se destinent plutôt aux étudiants et indépendants alors que les SWC se situent à proximité des nœuds de mobilité et visent plutôt les travailleurs. À y regarder de plus près, il s'agit donc de la même chose, mais dont le nom varie selon la localisation.

Je souhaiterais donc savoir quels ont été les budgets totaux attribués respectivement aux espaces de *coworking* et au SWC, depuis leur lancement. Ces structures ne font-elles pas double emploi ?

Ayant soigneusement évité de répondre à la question en juillet, je vous la pose à nouveau : quels sont les chiffres de fréquentation des SWC ? Sont-ils en progression ?

Alors que vous présentez les SWC comme des hauts lieux de technologie, il semblerait que le site Internet smartworkcenter.be soit indisponible depuis maintenant plus de quatre mois. Pourquoi ? N'est-ce pas là en totale contradiction avec la philosophie de base de ces structures ?

Quelles ont été les démarches de communication pour faire connaître ces outils ? Après quatre ans d'existence, les SWC n'ont, je l'ai dit, plus de site web et la page Facebook – probablement le réseau social le plus utilisé – qui leur est consacrée ne dispose que de 95 « j'aime ». Vous voyez l'importance toute minime que l'on peut lui accorder.

Même si l'on ne peut évaluer le succès de la démarche sur cette seule base, je trouve le chiffre particulièrement interpellant. C'est donc pour cela que je vous interpelle aujourd'hui.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, comme je l'indiquais en juillet dernier, le budget alloué aux *smart work centers* était de 240 000 euros. Ce budget a permis l'équipement informatique des centres et le financement initial de l'infrastructure.

Les *smart work centers* et les espaces de *coworking* ne sont pas concurrents, notamment parce qu'ils s'adressent à des publics différents.

En juillet dernier, le réseau souhaité dans le cadre du développement des *smart work centers* a été dissous d'un commun accord. Les concepts de mutualisation et d'abonnement étaient sociologiquement trop en avance sur les usages. Cette disparition du réseau ne nous permet pas aujourd'hui d'obtenir une évaluation satisfaisante de la fréquentation.

Comme je l'ai indiqué à Mme Simonet lors de ma dernière réponse sur le sujet, j'ai proposé de confier la coordination des espaces à l'Agence du numérique. En effet, l'agence est déjà en charge de la coordination du réseau CoWallonia, le réseau wallon des espaces de *coworking*.

Via l'Agence du numérique, cette structuration en réseau permettra, d'une part, d'obtenir une évaluation précise de l'efficacité des *smart work centers* dans les prochains mois ; d'autre part, de faire correspondre les objectifs d'accès aux nouvelles technologies avec la communication du réseau.

Cette intégration sera envisagée et élaborée au sein des groupes de travail mis en place dans le cadre de l'élaboration du programme Creative Wallonia 2015-2019.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - M. le Ministre confirme le budget qui a été alloué. Il ne semble pas me confirmer un développement important de l'utilisation de ces structures. La bonne nouvelle est le choix d'avoir modifié ou transféré certaines responsabilités de gestion à une nouvelle structure. J'espère que cette modification va booster et probablement rentabiliser l'investissement qui, dans les temps budgétaires que nous connaissons, ne sont pas négligeables.

Comme je l'avais déjà souligné au mois de juillet, l'idée en tant que telle est excellente. Maintenant, tout ce qui tourne autour, notamment la communication, la sensibilisation, l'information, doit rester fort important pour que l'on puisse rentabiliser au maximum les investissements qui ont été faits.

QUESTION ORALE DE M. CRUCKE À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « L'HIPPODROME DE WALLONIE »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Crucke à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'hippodrome de Wallonie ».

La parole est à M. Crucke pour poser sa question.

M. Crucke (MR). - Monsieur le Ministre, l'hippodrome de Wallonie est, en soi, un bel exemple de réussite suite à une collaboration entre l'initiative privée qui, pour se concrétiser et se développer et trouver un marché porteur, a eu besoin à un moment donné de l'aide publique et c'est la SOGPA qui est intervenue comme étant le bras armé de la Région wallonne à l'époque – je parle de 2009. On évoquait, d'ailleurs, la disparition purement et simplement de l'hippodrome de Wallonie à Ghlin.

Il y a eu un *business plan*, un projet derrière cela. Il y a eu de la collaboration après avec les Français. Aujourd'hui, c'est une réussite économique : il faut appeler un chat, un chat.

C'est parce que c'est une réussite économique qu'il est peut-être temps pour la Wallonie de s'en dégager, elle détient un certain nombre de parts. Il me semble que cet hippodrome pourrait vivre de ses propres ailes. L'hippodrome a un partenaire français qui est un partenaire de confiance. D'où mes questions.

Que valent aujourd'hui les parts que détient la Wallonie, à travers la SOGEPA, dans la structure de l'hippodrome de Wallonie ? Comment les valoriser ? Est-ce maintenant qu'il faut le faire sur un double plan, à la fois en termes économiques ? Est-ce opportun de le faire ?

Ensuite, est-ce opportun de le faire sur un plan budgétaire ? Mon raisonnement est de se dire que l'argent, aujourd'hui plus que jamais, est public et compté. On peut en avoir besoin dans d'autres domaines. C'est peut-être l'utilité de pouvoir joindre non pas l'utile à l'agréable, mais de faire d'une pierre deux coups.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, vous posez plusieurs questions. Que valent les parts ? Cela dépend si nous avons un acheteur, si c'est en valeur de marché, si l'on se base sur la valeur historique, sur les fonds propres. On a beaucoup de choses. On peut aussi prendre l'actualisation des rendements futurs.

Je vous remercie de ce que vous avez indiqué en termes d'évaluation, c'est que c'est un succès. Il faut toujours éviter qu'en cédant, on ne mette en danger la pérennité de l'infrastructure.

En tout cas, si nous avons une proposition intéressante qui non seulement maintiendrait l'infrastructure, mais la développerait, nous pourrions envisager une réduction de notre participation. Ce qui nous intéresse, c'est la pérennité de l'infrastructure, son développement et le rayonnement qu'elle peut donner à notre Région et pas nécessairement être titulaire d'actions ou de droits sur cette entreprise.

À ce jour, il n'y a pas de dossier à cet égard, même si à mon avis, après ce que je viens de dire, peut-être que quelqu'un se réveillera.

M. le Président. - La parole est à M. Crucke.

M. Crucke (MR). - Je remercie le ministre pour sa réponse. Par rapport à l'évaluation, je comprends qu'en fonction du critère que l'on prend il peut y avoir des chiffres différents.

Je sais que l'on ne pose pas une question après une question. L'idée est peut-être de donner un signal à la SOGEPA en disant que le ministre n'est pas opposé à une réorganisation, pour autant que les conditions qu'il a évoquées soient des conditions qui soient remplies. Je peux les partager, je ne suis pas dans le « courage, fuyons », ce n'est pas du tout cela. Je pense que c'est peut-être le moment de le faire, il serait peut-être intéressant de dire à la SOGEPA qu'elle peut initier une

procédure en ce sens et essayer d'obtenir, dans l'intérêt de tous, la meilleure solution possible.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA MISSION DE
CONSULTANCE ET DE LOBBYING EXERCÉE
DANS LE CADRE DU FORUM MONDIAL DE LA
FRANCOPHONIE »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mission de consultance et de lobbying exercée dans le cadre du Forum mondial de la francophonie ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, je vous interpellais sur l'attribution d'un marché public de consultance et de lobbying dans le cadre du Forum mondial de la francophonie.

De nouvelles informations me sont depuis parvenues qui me poussent à revenir vers vous afin d'obtenir un complément d'information tellement les informations qui me sont revenues sont interpellantes et inquiétantes.

Dans votre réponse du 16 juin dernier, vous mettiez en exergue les innombrables qualités de la SPRLU Roger Dehaybe, dont la personnalité du dirigeant, ses connaissances techniques et personnelles du monde de la francophonie ont pesé très lourdement dans la balance.

Vous souligniez également qu'au jour de votre réponse, la SPRLU répondait entièrement aux attentes du marché. D'après vous, « de nombreux contacts ont été pris et sont maintenus avec d'une part, les autorités et délégations nationales, dont certaines contribuent financièrement, et de manière volontaire, au Forum mondial de la langue française et d'autre part, avec toutes les directions de l'OIF et ses hautes instances ».

Ma question est simple : l'événement étant arrivé à son terme, gardez-vous la même analyse que celle dont vous avez fait part lors de ma première interpellation ?

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, mon collègue, M. Rudy Demotte, vous a longuement répondu sur le sujet en septembre dernier. Je peux indiquer simplement que le sommet de la francophonie, qui s'est déroulé à Liège, a été un grand

succès. Aujourd'hui, on peut se dire que nous avons eu plusieurs partenariats financiers. La France et le Québec ont décidé d'intervenir via l'Office québécois pour la jeunesse. On a eu beaucoup d'éléments et je dirais que ce Forum de la francophonie a d'ailleurs permis des événements parallèles tels que la réunion des radios et télévisions francophones, qui s'est tenue également à Liège.

Pour moi, le bilan du forum est excellent. Aujourd'hui, la mission de cette structure est terminée puisque le suivi du forum ne lui a pas été confié. Il n'y a donc pas à mes yeux lieu de compléter ce que le ministre-président vous a dit et ce qui avait été dit antérieurement.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Comme quoi, tout peut être relatif et en fonction des angles de vue des uns et des autres, l'appréciation peut être totalement opposée. En tout cas, il y a eu un cahier des charges, il y a eu un souhait, une demande précise dans ce cahier de charges d'atteindre des objectifs. J'entends que vous êtes un ministre satisfait, j'ai bien entendu que le Ministre-Président l'était tout autant. Je suis quand même assez sidéré de me rendre compte, quand on voit le manque d'objectifs atteints par rapport au cahier de charges qui avait été prévu initialement, que deux ministres – et pas n'importe lesquels – aient cette analyse.

S'il faut venir avec des éléments plus objectifs, plus concrets, plus probants pour vous mettre l'un et l'autre devant la stricte réalité du marché qui était passé, je ne le ferai pas avec plaisir – parce que c'est toujours assez désagréable de devoir pratiquer de la sorte –, mais vous me voyez fort déçu de cette analyse.

Je trouve que votre réponse, aussi bien sur le fond que sur la forme, traduit, au risque de vous décevoir, un certain questionnement de votre part. Vous qui maîtrisez les sujets de manière très facile, je vous sens sur ce point assez hésitant. Je reste persuadé que ce point reviendra fort probablement à l'ordre du jour.

M. le Président. - Nous n'en doutons pas un seul instant, Monsieur Destrebecq.

**QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA COMMISSION CENTRE
POUR LE REDÉPLOIEMENT ÉCONOMIQUE DU
BASSIN LOUVIÉROIS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la Commission Centre pour le redéploiement économique du bassin louviérois ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, suite à l'étude BDO, suite à la *task force*, voici que se met en place la Commission Centre pour le redéploiement économique du bassin louviérois.

Cette démarche s'inscrit dans le cadre de Cœur du Hainaut, qui met également en place une Commission Mons-Borinage dont le but sera similaire.

Pourriez-vous m'apporter plus de précisions quant au déploiement de cette énième sous-structure ?

Si je peux concevoir l'idée selon laquelle chaque axe de l'étude BDO doit être développé, je perçois mal la nécessité de transiter par Cœur du Hainaut, dont le but est précisément le développement d'un territoire qui transcende la région du Centre et celle de Mons-Borinage.

C'est en tout cas avec beaucoup de force et de vigueur que l'on nous a expliqué, démontré, justifié le fait que l'on devait prendre de la hauteur, que les communautés urbaines avaient eu leur temps, qu'il fallait plutôt penser maintenant, réfléchir, travailler, agir en fonction des différents bassins de vie.

Pourquoi ne pas avoir confié la mission de l'exécution de l'étude BDO – si pauvre soit-elle, enfin ce n'est pas une exclusivité, je vous en ai déjà parlé – à la CUC, qui dispose d'un conseil économique et social ? Pourquoi ne pas avoir confié cette mission à l'IDEA, l'intercommunale de développement économique ? Pourquoi ne pas avoir confié cette mission à Hainaut Développement, l'Agence de Développement de l'Économie de la Province de Hainaut ? Pourquoi ne pas l'avoir confiée à Centre Capital, un *business club* qui réunit tout le monde économique de la région du centre ? Pourquoi ne pas l'avoir confié à IMBC ?

Des structures, il en existe maintenant tellement que l'on s'y perd et je doute sérieusement de la pertinence de cette nouvelle couche ajoutée à un *mille-feuille* déjà bien garni.

Dans l'hypothèse même où il fallait impérativement passer par ce Cœur du Hainaut, n'aurait-il pas été plus efficace de confier cette démarche à la Commission Centre, dès le lendemain de la publication de l'étude ? Le passage par la *task force* n'était-il pas une perte de temps ? Qu'a-t-il apporté d'autre qu'une certaine mise en évidence que j'appellerai malheureusement politicienne ? C'est en tout cas ce que nous en ressentons dans notre région, mais je suis persuadé et certain que vous allez m'expliquer tout cela et que je serai convaincu du contraire dans quelques instants.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, pour rappel, la coordination du projet de territoire Cœur du Hainaut a été confiée à l'intercommunale IDEA en 2007.

L'IDEA, en tant qu'Agence de Développement, déploie ses compétences en matière de développement économique et d'aménagement du territoire.

Des compétences complémentaires ont été développées par d'autres opérateurs, positionnés en partenaires de l'IDEA.

Il s'agit entre autres de :

- la Province de Hainaut, notamment pour les thématiques concernant la santé, les circuits courts et le tourisme ;
- les universités et les centres de recherche, pour ce qui concerne l'énergie et l'innovation.

L'ensemble des acteurs du Cœur du Hainaut est fédéré au sein du Conseil de Développement. Ce conseil assure la coordination et la cohérence d'un plan d'action portant sur l'entièreté du territoire. Le plan intègre les spécificités identifiées au sein de chacun des deux bassins, en l'occurrence, pour le Centre, les secteurs visés par l'étude BDO.

Ce mode de gouvernance suppose un fonctionnement efficace et solide techniquement. En effet, d'une part, les thématiques que couvre le partenariat sont très diverses ; d'autre part, il s'agit d'assurer l'interface entre les acteurs de terrain œuvrant au montage des projets et les autorités décisionnelles qui les portent.

La Commission Centre ne doit pas être considérée comme une sous-structure supplémentaire, mais comme l'émanation de ce qu'était la *task force* Duferco, en vue d'entrer dans la phase d'opérationnalisation des actions.

Le parallèle avec le territoire de Mons-Borinage est simple : au départ de la *task force* Doosan a été créée la Commission Mons-Borinage. Ces deux commissions s'intègrent parfaitement dans la gouvernance du Cœur du Hainaut que je viens de vous présenter.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, je dois vous avouer très franchement que je ne suis pas plus éclairé qu'avant. Je suppose que c'est moi qui ai du mal à percevoir la substantifique moelle de votre message. Je suppose que je n'ai pas la notion de la stratégie du *mille-feuille*. Je suppose que la disparition de ces *task forces* fait suite à l'impact médiatique qu'elles devaient avoir et qu'elles n'ont plus aujourd'hui.

Il n'empêche, très sincèrement entre nous, Monsieur le Ministre, ne pensez-vous pas qu'à un moment donné – et vous l'avez dit vous-même, tout est

dans tout – il serait plus sain, puisque l'objectif c'est le développement économique, de mettre tout le monde autour de la table ? Ce qui est important, c'est la transversalité. Mais reconnaissez avec moi que plus il a d'outils, plus il y a de structures, plus la transversalité est difficile à être qualitative.

Je ne suis absolument pas opposé au bassin Cœur du Hainaut, je ne suis absolument pas opposé à la Commission Centre et à celle de Mons-Borinage. Simplement, j'ai l'impression de ne pas être le seul à ne plus comprendre pourquoi il y a autant d'outils, autant de structures.

Les bruits, les rumeurs, les réflexions qui me reviennent, c'est qu'il fallait faire plaisir à plusieurs personnes et que cette démarche se résume à cela. Je trouve en tout cas que dans l'état actuel de la Wallonie, cela mérite mieux que cela. Je suis persuadé que nous partageons la même volonté : cela ne pourra être rentable qu'à partir du moment où tout cela sera bien plus clair que ce ne l'est aujourd'hui.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LES LICENCIEMENTS CHEZ EUROVIA À CARNIÈRES »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les licenciements chez Eurovia à Carnières ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, les travailleurs de l'entreprise Eurovia à Carnières sont en grève. Ils sont spécialisés dans les chantiers de construction liés au rail. Les 35 travailleurs de l'entreprise ont appris récemment le licenciement de sept d'entre eux.

Il y a trois mois, 11 travailleurs avaient déjà été remerciés. Vous savez mon attachement au développement économique de la région du Centre. Quand on perd trois emplois, quand on perd 11 emplois, quand on perd deux emplois, c'est toujours des emplois perdus de trop.

L'entreprise semble bien se porter, mais ce serait la concurrence entre les différentes implantations qui serait à l'origine de ces licenciements.

Monsieur le Ministre, disposez-vous de davantage d'informations quant à ces licenciements ? Avez-vous eu des contacts avec la direction de l'entreprise ? La volonté cachée ne serait-elle pas de transférer le site ?

En trois mois, deux vagues de licenciements, cela pose question, vous devez l'admettre. Je voulais vous interpellier pour voir si vous pouviez éclairer les travailleurs sur le dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, votre question a trouvé une réponse : la société ETF Eurovia du groupe Vinci a indiqué, ce matin, aux représentants syndicaux la fermeture de l'entreprise. La phase 1 de la phase Renault est engagée. Ce que je puis dire, c'est que nous allons accompagner les organisations syndicales pour voir quelles possibilités s'ouvrent à nous, comme la décision vient de tomber.

Je dirais que je n'ai pas d'éléments où je vous parle, si ce n'est que nous en avons été informés. Nous suivrons cela et je ne doute pas que vous reviendrez vers moi dans les jours ou les semaines qui viennent pour assurer le suivi de cette décision tout à fait malheureuse.

Je dirais que votre raisonnement de dire que l'on passait par phase pour en arriver à ceci, s'est malheureusement révélé exact.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - J'aurais aimé avoir tort, Monsieur le Ministre. Vous l'avez dit vous-même, nous l'avions senti. C'est encore une entreprise de plus dans la région du Centre qui ferme. J'espère que la mise en place de cette structure Cœur du Hainaut et de cette Commission du Centre va très rapidement montrer ses effets. Je pense que l'enjeu devient capital.

Vous avez là une région qui demande, au niveau du Gouvernement, une attention plus que particulière. Il est vrai que nous avons souffert comme Charleroi, comme Liège, des bassins sidérurgiques. Mais je pense qu'au-delà de la problématique de la sidérurgie ou des charbonnages, c'est tout une région où nous voyons que les entreprises ferment l'une après l'autre dans toute une série de domaines.

Vous me direz qu'étant donné les temps qui courent, les catastrophes que nous vivons, ici chez nous en Belgique, dans des pays voisins comme la France, ou plus loin encore, c'est peut-être moins grave. Je ne veux pas faire un raccourci facile, mais quand on prend certaines communes comme celle de Bruxelles, le développement économique, le sous-emploi, l'absence de responsabilités, l'absence de travail ne peuvent conduire malheureusement, dans la société dans laquelle nous vivons, qu'à des dérives imbéciles comme celles que nous connaissons aujourd'hui.

Au-delà du ministre de l'Économie que vous êtes, je m'adresse aussi à l'homme et je vous demande d'être particulièrement attentif.

Nous ne parlons plus d'un problème économique dans une région, mais on en parle de plus en plus. Depuis que j'ai le plaisir d'être parlementaire dans cette assemblée, reconnaissez que je suis malheureusement dans une certaine constance à vous interpellier sur la problématique des entreprises de la région du Centre. Il est donc temps que l'on fasse quelque chose.

**QUESTION ORALE DE MME SIMONET À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES NOUVELLES
ANNONCES DE RÉDUCTIONS DE COÛTS CHEZ
ARCELORMITTAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Simonet à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les nouvelles annonces de réductions de coûts chez ArcelorMittal ».

La parole est à Mme Simonet pour poser sa question.

Mme Simonet (cdH). - Monsieur le Ministre, il y a quelques mois, on se réjouissait de certaines annonces du côté d'ArcelorMittal à Liège. Ainsi, on avait notamment relevé le bilan positif du plan de relance puisque au mois de juin, le groupe avait déjà réalisé 57 % de ses objectifs budgétaires, ce qui représente 79 millions d'investissements dans les outils du froid.

J'avais également souligné en commission l'innovation sans précédent – qui pourrait révolutionner le revêtement de l'acier – du Jet Vapor Deposit, fruit d'une longue recherche menée par le Centre de recherche métallurgique de Liège depuis 1995 et soutenue par la Région wallonne. Aujourd'hui, l'optimisme n'est pourtant plus de mise.

À la fin du mois d'octobre, on apprenait qu'ArcelorMittal avait informé les travailleurs à Liège et à Gand qu'un nouveau programme de réduction des coûts allait être lancé au niveau européen, ce qui pourrait impliquer des fermetures ou des concentrations de sites.

Monsieur le Ministre, les travailleurs sont inquiets. Outre les emplois, il s'agit également que des avancées importantes telles que le JVD – dont les premiers produits sont attendus pour mi-2016 – ne soient mises à mal par de quelconques fermetures de sites.

Je vous adressais à ce sujet une question urgente lors de la dernière session plénière, à laquelle vous étiez légitimement excusé. Aujourd'hui, disposez-vous de

plus d'informations à ce sujet ? Quelles sont les grandes lignes du rapport du bureau d'experts Syndex présenté au comité d'entreprise européen ? En avez-vous des éléments ? Des pistes sont-elles envisagées ?

En ce qui concerne la Région wallonne, des contacts sont prévus dans le cadre du comité de suivi auquel le Gouvernement participe. Ce comité se réunit régulièrement. Je pense qu'une réunion tripartite avait été fixée le 23 novembre. Avez-vous eu des contacts particuliers ? J'imagine que lors du comité de suivi de lundi, si cela n'a pas changé, vous en aurez davantage.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Madame la Députée, le Royaume-Uni, comme vous le savez certainement, a demandé une réunion d'urgence du Conseil compétitivité pour aborder la question de la sidérurgie en Europe.

Le Royaume-Uni ne nous a pas habitués à mobiliser les instances européennes pour demander que des mesures industrielles soient prises pour protéger le secteur. C'est dire si le retournement de conjoncture dans le secteur sidérurgique a été important : plusieurs entreprises britanniques sont soit en restructuration profonde, soit même ont arrêté leurs activités parce que nous assistons depuis quelques mois à des importations d'acier venant de Chine de manière colossale.

Je rappelle que c'est le commissaire De Gucht qui avait démantelé les quelques petits outils de surveillance qui avaient été mis en place. Aujourd'hui, il y a un souhait de modifier cela avec, semble-t-il, la volonté de plusieurs acteurs du secteur de déposer une plainte pour concurrence déloyale et pour dumping.

En ce qui concerne le bassin des entreprises, et suite à la décision d'ArcelorMittal de procéder à une restructuration – ce qui nous a été indiqué, mais comme vous l'avez indiqué vous même, c'est le 23 novembre que nous aurons le contact formel –, il ne devrait pas y avoir de restructuration dans les outils situés en Belgique dans le secteur du plat en ce qui nous concerne, mais bien des réductions de dépenses relatives à des prestations de tiers. Jusqu'à présent et sous réserve de ce qui devrait être annoncé le 23 novembre, ArcelorMittal a respecté de manière globale les éléments pris dans l'accord tripartite.

Le 6 octobre dernier, ArcelorMittal réaffirmait une stratégie à long terme pour Liège, en misant sur le JVD. Les projets du groupe vont en ce sens. À ce jour, la construction du modèle JVD se poursuit pour un budget de 62 millions d'euros ; les commandes ont déjà été passées à concurrence de 52 millions d'euros et des prestations et équipements réceptionnés pour un montant de 35 millions d'euros. Les premiers essais

devraient intervenir dans les prochains mois et, comme vous le savez, ce sera une technologie unique au monde.

Parallèlement, les autres investissements ont déjà été faits pour un montant de 47 millions d'euros. Je vous propose de refaire le point dans les semaines à venir, mais il est vrai que c'est aujourd'hui à l'Europe à défendre son industrie face à ce déferlement lié au ralentissement de la croissance en Chine qui fait qu'elle dispose de surcapacité importante.

M. le Président. - La parole est à Mme Simonet.

Mme Simonet (cdH). - Merci, Monsieur le Ministre. Il est vrai que l'Europe est profondément déstabilisée par les importations massives d'acier et notamment d'ailleurs les aciers plats laminés à froid qui sont justement en concurrence avec ceux de nos sites industriels. En mars, la Commission européenne avait annoncé la mise en place de taxes provisoires sur l'importation de ces aciers en provenance de Chine et de Taiwan, mais cela prend apparemment du temps à se mettre en place, raison pour laquelle vous m'avez appris que le Royaume-Uni avait demandé une réunion d'urgence et d'autres bassins sidérurgiques dans d'autres pays sont d'ailleurs touchés.

Je crois que la réunion de lundi, à laquelle vous réserverez votre meilleure attention, j'en suis certaine, aura tout son intérêt. Si l'on peut comprendre Mittal de vouloir se protéger, je crois que Liège a déjà beaucoup donné, qu'il y a des accords et qu'il est souhaitable que ces accords se poursuivent et soient respectés.

QUESTION ORALE DE M. DESTREBECQ À M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE, DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU NUMÉRIQUE, SUR « LA MISE EN PLACE DE LA PLATEFORME D'INVESTISSEMENTS BOLERO »

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Destrebecq à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la mise en place de la plateforme d'investissements Bolero ».

La parole est à M. Destrebecq pour poser sa question.

M. Destrebecq (MR). - Monsieur le Ministre, le 9 novembre 2015, la société Bolero, filiale de KBC-CBC, a mis en place une plateforme d'investissements de type boursiers en ligne pour la Wallonie.

Cette plateforme existe depuis 15 ans en Flandre. Pourquoi son implantation en Wallonie est-elle aussi tardive ? Quel est le bilan de l'opération en Flandre ? Existe-t-il un encadrement de l'investisseur ou celui-ci est-il livré à lui-même ?

Le Gouvernement a-t-il collaboré avec Bolero pour faciliter l'implantation de la plateforme en Wallonie ou le projet est-il strictement privé ?

S'agissant d'une plateforme wallonne, les investissements proposés sont-ils prioritairement wallons ou s'agit-il simplement d'un accès simplifié à la Bourse ? Je pense que tout cela peut être fort intéressant, mais, avec beaucoup d'humilité, je dois reconnaître qu'il y a beaucoup de zones d'ombre en ce qui me concerne. Je préfère m'adresser à vous pour avoir un maximum d'informations.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur le Député, la plateforme Bolero est une initiative de la KBC et exclusivement de la KBC. Bolero est un service d'investissements en ligne à destination des particuliers de KBC Securities, la maison de bourse du groupe KBC.

Nous ne sommes pas intervenus.

Selon ce que j'ai pu recueillir, cette plateforme d'investissements en ligne propose un service de simple exécution. Ainsi, Bolero ne s'occuperait que du traitement et de la transmission des ordres aux différents marchés et n'offrirait pas de conseils patrimoniaux personnalisés.

Cette plateforme s'adresse donc aux investisseurs qui entendent assurer eux-mêmes la gestion et le suivi de leur portefeuille.

M. le Président. - La parole est à M. Destrebecq.

M. Destrebecq (MR). - Pas d'autres commentaires. Je remercie M. le Ministre pour les éléments qu'il a bien voulu me donner à cet égard.

**QUESTION ORALE DE M. HAZÉE À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LE SOUTIEN DE LA
WALLONIE AU DÉVELOPPEMENT DES
MONNAIES COMPLÉMENTAIRES »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Hazée à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « le soutien de la Wallonie au développement des monnaies complémentaires ».

La parole est à M. Hazée pour poser sa question.

M. Hazée (Ecolo). - Monsieur le Ministre, de nombreux citoyens constatent les limites du modèle

économique dominant et entendent tenter de contribuer à la redynamisation de l'économie locale et soutenir davantage les entrepreneurs locaux, les commerces de proximité, l'agriculture locale, les circuits courts. Dans ce cadre émergent des projets et des projets concrétisés de monnaie complémentaire.

Selon la déclaration de leur promoteur, et je la cite : « Les monnaies citoyennes ont pour objectif de stimuler une économie locale et durable, de réinstaurer de la solidarité dans les échanges, de créer davantage de liens et de contrer les effets néfastes de la spéculation financière. C'est une démarche participative de réappropriation de la monnaie comme vecteur de changement économique et social ».

C'est donc dans ce cadre qu'à plusieurs endroits en Wallonie des monnaies locales complémentaires sont en train d'émerger. Ainsi des projets ont été lancés, par exemple à Mons, le « Ropi », à Liège, le « Valeureux », à Grez-Doiceau, les « Blés » ou encore – et c'est sans doute l'expérience la plus avancée en Wallonie – dans plusieurs communes de la Lorraine belge, « L'épi lorrain » en 2012. Plusieurs autres projets sont aujourd'hui en cours de réflexion et c'est notamment le cas à Namur dont la dynamique est fort prometteuse à la réunion de lancement il y avait plus de 100 personnes rassemblées autour de cette idée, c'est dire s'il y a là une volonté citoyenne qui s'affirme. Il y a d'autres projets également en cours de réflexion à Gembloux, à Rochefort et Ciney conjointement, à Ath, à Louvain-la-Neuve et j'en oublie sans doute.

Je souhaitais dès lors vous interroger, Monsieur le Ministre, quant au soutien du Gouvernement par rapport à ces initiatives qui émergent dans un grand nombre d'endroits de notre Région.

L'accord de Gouvernement 2009-2014, relativement visionnaire, évoquait déjà et opportunément cet enjeu, en prévoyant, et je cite cet accord : « Le lancement d'une étude sur les expériences pilotes autour du concept de monnaies complémentaires – notamment celles de Gand – et sur leur application possible secteur par secteur en Wallonie ».

C'est à partir de cet engagement que votre prédécesseur, le ministre en charge du Développement durable avait soutenu une série d'impulsions en la matière ; impulsions fort opportunément prolongées. Un financement du réseau Financité a été assuré par la Région, afin de financer directement les porteurs de projets. On pense notamment à l'édition d'un guide pratique sur les monnaies complémentaires, le renforcement des initiatives locales, l'étude approfondie des mécanismes et enjeux sur le plan légal. Ce soutien a aussi permis d'imprimer les billets, de mettre en place les outils de communication.

Il s'agit à présent de monter en puissance dans le développement de ces monnaies complémentaires.

Malheureusement, l'accord du Gouvernement 2014-2009 est muet sur le sujet.

Je viens donc à l'information et je souhaitais vous poser trois questions.

Tout d'abord, suite au financement accordé pour deux ans au réseau Financité, un nouveau financement a été sollicité pour une troisième année en vue d'une étude d'impact socio-économique de façon couplée à un financement direct des groupes. Quelle suite le Gouvernement entend-il donner à ce dossier qui est introduit ici en février 2015 ? Il me revient que, depuis le dépôt de cette question orale, les choses auraient progressé et je serai fort heureux le cas échéant de vous entendre confirmer ces informations dans notre commission.

Dans leurs déclarations, les groupes porteurs de cette dynamique appellent la Wallonie à les soutenir et ils citent un certain nombre d'initiatives possibles : la définition d'un cadre de subventionnement qui permettrait le renforcement du soutien public à ces initiatives ; le financement de l'étude et de pilotage de mécanisme innovant portant sur la participation du secteur public dans ces initiatives ; la viabilité d'un partenariat avec une structure financière pour faciliter l'utilisation de monnaie citoyenne ; la mise en place d'un fonds de garantie et l'adaptation du cadre légal pour permettre la participation des communes.

Il me revient que certaines communes autour de « L'épi lorrain » aimeraient par exemple payer la prime de fin d'année en monnaie complémentaire. Bien évidemment cela demande une adaptation du cadre juridique et il y a là un champ d'action qui s'ouvre aussi.

Dès lors, en dépit des silences de la Déclaration de politique régionale, le Gouvernement est-il prêt à soutenir ces démarches ? Pouvez-vous engager la mise en œuvre de ces recommandations ?

Enfin, les autorités communales – c'est ma troisième question – constituent des partenaires clés, bien évidemment, de ces initiatives dès lors que les monnaies locales entendent encourager et soutenir des projets d'économie solidaires et de circuits courts dans les communes concernées. Trop souvent, certaines communes peuvent être réservées ou en tout cas se poser des questions par rapport à quelque chose qui reste assez nouveau pour un grand nombre d'intervenants. Êtes-vous prêts à encourager davantage l'implication des autorités locales en la matière ?

Voilà, Monsieur le Ministre, pour vous permettre de faire le point sur ce dossier.

M. le Président. - La parole est à M. le Ministre Marcourt.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Monsieur

le Député, le développement de monnaies locales ou de monnaies complémentaires a un objectif : relocaliser les échanges au profit de commerces locaux et de productions locales. Cette démarche s'inscrit dans le développement des circuits courts et, effectivement, depuis quelques années un soutien est accordé à ces initiatives visant à développer des monnaies complémentaires. Ce soutien se matérialise principalement par l'octroi de subvention au réseau Financité depuis l'année 2013. Je peux vous confirmer que cette aide a été renouvelée en 2015.

Sur le fond, il s'agit de regarder objectivement l'efficacité de ces monnaies locales suivant le but fixé. Or, aujourd'hui, indépendamment de l'engouement citoyen qu'elles génèrent, force est de constater que leur effet sur l'économie locale paraît réduit. En effet, les commerces concernés ne constatent pas d'augmentation de leur chiffre d'affaires. De plus, il faut souligner qu'un certain nombre de pratiques développées dans le cadre de ces monnaies devraient être mieux prises en compte. Ainsi, si l'achat de biens ne pose pas de problème, l'achat ou l'échange de services entre particuliers que certains projets permettent pose clairement la question de la régularité de ces prestations au regard du droit social et de la sécurité des travailleurs.

En effet, que se passe-t-il dans le cas de deux personnes échangeant des heures de néerlandais ou de musique pour des enfants contre des heures de tonte de pelouse via des monnaies complémentaires en regard du paiement de cotisations sociales afférent ? La question du droit du travail et du droit social se pose ici clairement. De plus, que se passera-t-il en cas d'accidents, comment réagiront les assurances ? Ces questions sont importantes. Pourtant elles n'ont jamais vraiment été résolues de la part des différents intervenants.

Cependant, il faut aussi relever les initiatives intéressantes qui ont pu se développer. Ainsi en Suisse, le système *wir* en place depuis les années 1930 en est un bon exemple, mais le contexte émergent de ce dispositif souvent mis en exergue par les défenseurs est tout à fait différent. L'Europe subissait de plein fouet les conséquences de la crise à cette époque et les monnaies nationales étaient couramment attaquées ou dévaluées par les États.

Concrètement, ce système de *wir* a été mis en place pour sécuriser les échanges entre les entreprises suisses et les protéger des fluctuations monétaires. Ainsi par le biais d'un autre mécanisme ce système répond en réalité aux mêmes intentions que la *SOCAMUT* et les sociétés de cautionnement mutuel qu'elle fédère.

Un autre exemple, nettement plus récent et beaucoup plus intéressant. Il s'agit d'une initiative prise dans un petit village de Calabre, Riace, qui a développé une politique d'accueil des réfugiés tout à fait volontariste. Les réfugiés qui s'y trouvent ne perçoivent pas l'aide

sociale à laquelle ils ont droit en euros, mais dans une monnaie locale. Le riace, imprimé à l'effigie de Martin Luther King, ne peut être utilisé que dans les commerces du village. Ces riacés sont à leur tour remboursés en euros.

Effectivement, cela fonctionne, l'économie locale a redémarré en l'espace de quelques années grâce à cette politique économique, grâce aussi à l'apport, à la consommation et au travail des réfugiés.

Cependant, la particularité saute aux yeux, les salaires et les allocations sociales sont payés directement en monnaie locale. Cette monnaie locale ne peut être échangée que dans les commerces du village. C'est évidemment la clé du système.

Si le système économique n'intègre pas, d'une manière ou d'une autre, ce type de monnaie, elle continuera à n'être utilisée que par une poignée de convaincus qui n'ont pas nécessairement besoin de cette monnaie pour être sensibilisés aux achats locaux.

Il faut donc procéder, me semble-t-il, en dépassant les actions de sensibilisation qui, si elles sont utiles, montrent aussi leurs limites. En 2016, des études de nature juridique seront initiées. Il s'agira de connaître les conditions techniques précises pour que des parties de salaire ou d'allocations sociales puissent être payées en une autre monnaie que l'euro. Sur base de celles-ci, une ou plusieurs expériences pilotes pourront être envisagées à partir de groupements d'entreprises ou de communes. Dans tous les cas, il faudra toujours être clair quant à l'objectif : renforcer les productions et la consommation locales.

M. le Président. - La parole est à M. Hazée.

M. Hazée (Ecolo). - La Déclaration de politique régionale était visionnaire en 2009 et silencieuse en l'espèce dans ce dossier en 2014. Finalement, votre réponse indique que ce changement n'est pas fortuit puisque au bout du compte, on sent dans votre réponse, de votre part ou de vos services, une très grande frilosité par rapport à cette dynamique puisque vous avez énuméré un certain nombre d'obstacles ou de questionnements. Vous avez souligné l'effet « réduit » – je cite vos mots – aujourd'hui sur l'économie. Nous sommes évidemment dans une dynamique émergente. On ne peut donc pas avoir dès le premier temps un effet...

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Si vous m'autorisez à vous interrompre...

M. Hazée (Ecolo). - Je vous en prie.

M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique. - Permettez-moi de prendre une légère distance avec le commentaire que vous faites sur mes propos puisque

j'indique qu'en 2016, nous allons essayer justement de remédier à tout cela. Donc, ce n'est pas de la frilosité. C'est de dire que le constat qui est fait, il n'y a qu'un an que la législature visionnaire s'est terminée, si vous me passez l'expression. Ce que l'on veut faire, c'est voir comment il est possible de développer l'usage puisque l'objectif est réellement de renforcer les circuits courts, pour faire bref.

Excusez-moi de vous avoir interrompu.

M. Hazée (Ecolo). - J'allais en effet prolonger en ce sens parce que je n'ai précisément pas envie de m'arrêter justement, que du contraire, à ce qui apparaît comme une frilosité au niveau de l'approche de votre part. J'avais aussi envie de relever – de le souligner même pour vous engager à en faire davantage – justement la volonté, ou en tout cas la nécessité que vous identifiez d'étendre en réalité la dynamique pour lui donner un effet plus large sur l'économie et de fonder – d'explorer d'abord et de fonder ensuite – les éléments juridiques qui permettent de prolonger cette dynamique.

Il y a sans doute, dans vos services, des personnes qui s'interrogent quant à l'effet utile de la démarche. Je note alors une volonté d'aller plus loin dans votre chef. Mais je trouve que, par exemple, les éléments qui ont été mentionnés sur la régularité de certaines transactions sont un peu curieux dans le sens où la loi est la même pour tous. Il ne s'agit bien évidemment pas qu'à travers les mécanismes ici, il y ait une légitimité qui soit donnée à des actions qui ne seraient pas régulières d'un point de vue légal – la loi est la même pour tous. En même temps, je ne vois pas pourquoi on devrait stigmatiser un doute qui serait plus grand ici qu'ailleurs par rapport à ce souci de respecter la loi.

Il y a des études juridiques à mener. Je veux relever cet horizon que vous laissez ouvert. J'espère que d'ici quelques semaines, d'ici quelques mois, nous pourrions constater ensemble que les choses auront progressé.

J'acte en tout cas, pour terminer, la confirmation de ce que la subvention 2015 a bien été récemment liquidée. C'est une bonne nouvelle également.

**QUESTION ORALE DE MME SCHYNS À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA FILIALE COMMUNE
ENVISAGÉE PAR MEUSINVEST ET
OSTBELGIENINVEST »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Schyns à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la filiale commune envisagée par Meusinvest et Ostbelgieninvest ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. GILLOT À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LA POLITIQUE DES PRIX
DANS LE SECTEUR DE L'EAU »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Gillot à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « la politique des prix dans le secteur de l'eau ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. STOFFELS À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « L'ÉVOLUTION
ÉCONOMIQUE DU SECTEUR
PHARMACEUTIQUE ET DES NOUVEAUX
MÉTIERS LIÉS »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Stoffels à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « l'évolution économique du secteur pharmaceutique et des nouveaux métiers liés ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE MME ZRIHEN À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES LICENCIEMENTS
CHEZ BAXTER »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Zrihen à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les licenciements chez Baxter ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

**QUESTION ORALE DE M. BOUCHEZ À
M. MARCOURT, MINISTRE DE L'ÉCONOMIE,
DE L'INDUSTRIE, DE L'INNOVATION ET DU
NUMÉRIQUE, SUR « LES CONTACTS AVEC LES
DIRIGEANTS DU GROUPE ARCELORMITTAL »**

M. le Président. - L'ordre du jour appelle la question orale de M. Bouchez à M. Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique, sur « les contacts avec les dirigeants du groupe ArcelorMittal ».

La question est retirée en l'absence de son auteur.

Ceci clôt nos travaux de ce jour.

La séance est levée.

- La séance est levée à 18 heures 14 minutes.

LISTE DES INTERVENANTS

Mme Jenny Baltus-Möres, MR
M. Jean-Luc Crucke, MR
M. Olivier Destrebecq, MR
M. Philippe Dodrimont, Président
M. Stéphane Hazée, Ecolo
M. Philippe Henry, Ecolo
M. Jean-Claude Marcourt, Ministre de l'Économie, de l'Industrie, de l'Innovation et du Numérique
Mme Christie Morreale, PS
Mme Hélène Ryckmans, Ecolo
M. Vincent Sampaoli, PS
Mme Marie-Martine Schyns, cdH
Mme Marie-Dominique Simonet, cdH

ABRÉVIATIONS COURANTES

AEI	Agence pour l'Entreprise et l'Innovation
AMOS	Advanced mechanical and optical systems
AWEx	Agence wallonne à l'Exportation et aux Investissements étrangers
BDO	Binder Dijker Otte & Co
COSME	Programme for the Competitiveness of enterprises and Small and Medium-sized Enterprises
CPAS	centre(s) public(s) d'action sociale
CSA	Commissariat à la simplification administrative
DPR	Déclaration de politique régionale
ETF	European Technology Facility
FEDER	Fonds européen de développement régional
FIRST	programme de Formation et d'Impulsion à la Recherche Scientifique et Technologique
HORECA	sigle du secteur de l'Hôtellerie, de la Restauration et des Cafés
IBA	Ion Beam Applications SA
IBPT	Institut belge des services postaux et des télécommunications
IDEA	Intercommunale de Développement Économique et d'Aménagement des régions de Mons-Borinage et du Centre SCRL
Idelux	Association Intercommunale pour le développement économique durable de la Province de Luxembourg
IMBC	Invest Mons-Borinage-Centre
IMIO	Intercommunale de Mutualisation Informatique et Organisationnelle
JVD	Jet Vapor Deposit
MIT	Massachussets Institute of Technology
OBU	one board unit
OIF	Organisation internationale de la Francophonie
OIP	organismes d'intérêt public
P.M.E.	petite et moyenne entreprise
PIB	produit intérieur brut
Pôle MecaTech	pôle de compétitivité wallon en génie mécanique
SBA	Small Business Act
Skywin Wallonie	pôle de compétitivité du secteur aéronautique et spatial
SOCAMUT	Société des cautions mutuelles de Wallonie
SOGEPA	Société Wallonne de Gestion et de Participations S.A.
SOWALFIN	Société wallonne de financement et de garantie des petites et moyennes entreprises S.A.
SPI	Agence de développement économique pour la Province de Liège
SPRLU	Société privée à responsabilité limitée unipersonnelle
SRIW	Société régionale d'Investissement de Wallonie
SWCS	Société wallonne du crédit social
TPE	très petites entreprises
UCM	Union des Classes moyennes
ULB	Université libre de Bruxelles